

Sécurité
et conditions
de travail

D I C T I O N N A I R E P E R M A N E N T

Numéro spécial 278-1

Juin 2006

Ce bulletin ne comporte pas de table d'actualisation. Se reporter à la table d'actualisation du bulletin 278.

Transposition en droit français de la réglementation européenne



EDITIONS
LEGISLATIVES

80, avenue de la Marne • 92546 Montrouge Cedex
Tél. Service Relations Clientèle **01 40 92 36 36** • Tél. Standard 01 40 92 68 68 • Télécopie 01 46 56 00 15
Site Internet : www.editions-legislatives.fr • E-mail : el@editions-legislatives.fr

Sommaire page suivante

Sommaire

	Pages
■ Tableau synoptique	
Agents biologiques	3425
Aménagement des locaux et lieux de travail	3425
Amiante	3426
Appareils de levage	3426
Appareils à pression de gaz et vapeur	3429
Bruit au travail	3430
Cadences et rythmes de travail	3432
Chantiers de bâtiment ou de génie civil	3433
Chutes de hauteur	3433
Comité d'entreprise	3433
Comité de groupe, comité d'entreprise européen	3433
Échafaudages	3434
Entreprises extérieures intervenantes	3434
Équipements de protection individuelle (EPI)	3435
Équipements de travail, moyens de protection et composants de sécurité	3436
Évaluation des risques professionnels	3436
Explosifs	3437
Incendie	3437
Installations électriques	3438
Jeunes travailleurs et personnel féminin	3439
Machines, appareils, outils, engins, matériels et installations	3439
Manutention manuelle de charges	3440
Maternité	3440
Radiations ionisantes	3441
Rayonnements optiques	3442
Règlement intérieur et sécurité	3442
Risques électromagnétiques	3442
Signalisation de sécurité	3442
Substances et préparations dangereuses	3442
Surveillance des atmosphères de travail	3444
Transport des marchandises dangereuses	3444
Travail sur écran	3445
Travail temporaire	3445
Travailleurs à domicile	3445
Vibrations	3445
■ Table chronologique des textes	3447

Pour vous simplifier la lecture de ce Bulletin, les ajouts et modifications sont indiqués sur fond couleur.

Textes européens

Textes français de transposition

AGENTS BIOLOGIQUES

* Directive du Conseil 90/679/CEE du 26 novembre 1990 modifiée par la directive du Conseil 93/88/CEE du 12 octobre 1993 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents biologiques.

7^e directive particulière d'application de la directive-cadre 89/391/CEE du 12 juin 1989.

* Directive de la Commission 95/30/CE du 30 juin 1995 portant adaptation au progrès technique de la directive 90/679/CEE du Conseil concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à des agents biologiques au travail.

* Directive de la Commission 97/59/CE du 7 octobre 1997 portant adaptation au progrès technique de la directive 90/679/CEE du Conseil concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents biologiques au travail.

* Directive de la Commission 97/65/CE du 26 novembre 1997 portant troisième adaptation au progrès technique de la directive 90/679/CEE du Conseil concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents biologiques au travail.

* Directive du Parlement européen et du Conseil 2000/54/CE du 18 septembre 2000 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents biologiques au travail.

7^e directive particulière au sens de l'article 16, § 1, de la directive 89/391/CEE du 12 juin 1989.

Cette directive abroge la directive 90/679/CEE du 26 novembre 1990 telle que modifiée par les directives 93/88/CEE, 95/30/CE, 97/59/CE et 97/65/CE.

⊗ Décret n° 94-352 du 4 mai 1994 relatif à la protection des travailleurs contre les risques résultant de leur exposition à des agents biologiques.

⊗ Arrêté du 18 juillet 1994 relatif à la liste des agents biologiques pathogènes.

⊗ Arrêté du 13 août 1996 relatif aux mesures techniques de prévention, notamment de confinement, à mettre en œuvre dans les industries et les laboratoires de recherche et d'enseignement où les travailleurs sont susceptibles d'être exposés à des agents biologiques pathogènes.

⊗ Arrêté du 17 avril 1997 relatif à la modification de l'arrêté du 18 juillet 1994 fixant la liste des agents biologiques pathogènes.

⊗ Arrêté du 30 juin 1998 relatif à la modification de l'arrêté du 18 juillet 1994 fixant la liste des agents biologiques pathogènes.

Cet arrêté du 30 juin 1998 transpose les deux directives de la Commission 97/59/CE et 97/65/CE.

AMÉNAGEMENT DES LIEUX DE TRAVAIL

* Directive du Conseil 89/106/CEE du 21 décembre 1988 concernant les produits de construction.

* Directive du Conseil 93/68/CEE du 22 juillet 1993 modifiant la directive 89/106/CEE du 21 décembre 1989.

Nouveau régime de marquage.

* Décision de la Commission 94/611/CE du 9 septembre 1994 concernant l'application de l'article 20 de la directive 89/106/CEE.

Classement des produits de construction en fonction de leurs caractéristiques de réaction au feu et méthodes d'essai pour ce classement.

* Décision de la Commission du 3 mai 2000 concernant la mise en œuvre de la directive 89/106/CEE en ce qui concerne la classification des caractéristiques de résistance au feu des produits de construction, des ouvrages de construction ou de parties de ceux-ci.

* Directive du Conseil 89/654/CEE du 30 novembre 1989 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour les lieux de travail.

1^{re} directive particulière d'application de la directive-cadre 89/391/CEE du 12 juin 1989.

⊗ Décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 relatif à l'aptitude à l'usage des produits de construction.

⊗ Arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des matériaux de construction et d'aménagement modifié par l'arrêté du 13 août 2003.

⊗ Arrêté du 14 février 2003 relatif à la performance des toitures et couvertures de toiture exposées à un incendie extérieur.

⊗ Arrêté du 22 mars 2004 relatif à la résistance au feu des produits, éléments de construction et d'ouvrage.

⊗ Décret n° 92-332 du 31 mars 1992 relatif aux dispositions concernant la sécurité et la santé que doivent observer les maîtres d'ouvrage lors de la construction des lieux de travail ou lors de leurs modifications, extensions ou transformations.

⊗ Arrêté du 4 août 1992 relatif aux dispositions à prendre pour la prise de terre des masses lors de la construction de nouveaux bâtiments ou de l'extension de bâtiments destinés à abriter les lieux de travail.

Application de l'article R. 235-3-5 du code du travail.

Textes européens

Textes français de transposition

AMÉNAGEMENT DES LIEUX DE TRAVAIL

➤ Directive du Parlement européen et du Conseil 1999/92/CE du 16 décembre 1999 concernant les prescriptions minimales visant à améliorer la protection en matière de sécurité et de santé des travailleurs susceptibles d'être exposés au risque d'atmosphères explosives.

➤ Arrêté du 5 août 1992 relatif aux dispositions pour la prévention des incendies et le désenfumage de certains lieux de travail.

Application des articles R. 235-4-8 et R. 235-4-15 du code du travail.

➤ Arrêté du 27 juin 1994 relatif aux dispositions destinées à rendre accessibles les lieux de travail aux personnes handicapées (nouvelles constructions ou aménagements).

Application de l'article R. 235-3-18 du code du travail.

➤ Décret n° 92-333 du 31 mars 1992 relatif aux dispositions concernant la sécurité et la santé applicables aux lieux de travail que doivent observer les chefs d'établissements utilisateurs.

➤ Arrêté du 21 décembre 1993 relatif aux dispositions relatives aux portes et portails automatiques et semi-automatiques.

➤ Circulaire DRT n° 95-07 du 14 avril 1995 relative aux lieux de travail.

➤ Décret n° 2002-1553 du 24 décembre 2002 relatif aux dispositions concernant la prévention des explosions applicables aux lieux de travail.

➤ Décret n° 2002-1554 du 24 décembre 2002 relatif aux dispositions concernant la prévention des explosions que doivent observer les maîtres d'ouvrage lors de la construction des lieux de travail.

➤ Arrêté du 8 juillet 2003 relatif à la classification des emplacements et prescriptions minimales visant à améliorer la protection des travailleurs dans des zones présentant des risques d'explosion.

➤ Arrêté du 8 juillet 2003 modifiant l'arrêté du 4 novembre 1999 relatif à la signalisation des zones présentant des risques d'explosions (v. étude SIGNALISATION).

➤ Arrêté du 8 juillet 2003 relatif à la protection contre les dangers d'origine électrique dans les zones présentant des risques d'explosion (v. étude INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES).

AMIANTE

➤ Directive du Conseil 83/477/CEE du 19 septembre 1983 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à l'amiante pendant le travail.

2^e directive particulière d'application de la directive-cadre 80/1107/CEE du 27 novembre 1980.

La directive « Agents chimiques » 98/24/CE du 7 avril 1998 apporte quelques modifications de forme concernant les références à la directive 80/1107, qui sont supprimées puisque cette directive est abrogée.

➤ Directive du Conseil 91/382/CEE du 25 juin 1991 modifiant la directive 83/477/CEE (v. ci-dessus).

➤ Directive du Parlement européen et du Conseil 2003/18/CE du 27 mars 2003 modifiant la directive 83/477/CEE (v. ci-dessus).

Date limite de transposition : **15 avril 2006.**

➤ Directive de la Commission 1999/77/CE du 26 juillet 1999 concernant la 6^e adaptation au progrès technique de l'annexe I de la directive 76/769/CEE relative à la limitation de mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances dangereuses.

Cette directive étend l'interdiction d'usage et de mise sur le marché de l'amiante à toutes les sortes de fibres d'amiante.

➤ Décret n° 96-98 du 7 février 1996, modifié par décrets n° 96-1132 du 24 décembre 1996 et 97-1219 du 26 décembre 1997, relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante.

La réglementation française est plus contraignante que la directive européenne (valeurs limites inférieures).

➤ Arrêté du 14 mai 1996 relatif aux modalités du contrôle de l'empoussièrisme dans les établissements dont les travailleurs sont exposés à l'inhalation des poussières d'amiante.

➤ Arrêté du 14 mai 1996, modifié par arrêté du 26 décembre 1997, relatif aux règles techniques et de qualification que doivent respecter les entreprises effectuant des activités de confinement et de retrait de l'amiante.

Pas de texte de transposition publié à ce jour.

➤ Décret n° 96-1133 du 24 décembre 1996 relatif à l'interdiction de l'amiante.

➤ Arrêté du 16 décembre 1998 relatif aux exceptions à l'interdiction de l'amiante.

La réglementation française a précédé la réglementation européenne sur ce sujet.

APPAREILS DE LEVAGE

➤ Directive du Conseil 91/368/CEE du 20 juin 1991 modifiant la directive 89/392/CEE du 14 juin 1989 concernant les machines (v. dir. 98/37/CE, 22 juin 1998).

Cette directive a modifié le champ d'application de la directive 89/392/CEE pour y intégrer notamment les appareils de levage.

➤ Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail.

Articles L. 233-5 à L. 233-5-2 du code du travail.

Textes européens

Textes français de transposition

➤ Directive du Conseil 93/44/CEE du 14 juin 1993 modifiant la directive 89/392/CEE du 14 juin 1989 concernant les machines (v. dir. 98/37/CE, 22 juin 1998).

Cette directive introduit notamment de nouvelles exigences de sécurité pour les risques liés au levage ou aux déplacements de personnes par les machines et pour les composants de sécurité.

➤ Directive du Conseil 93/68/CE du 22 juillet 1993 modifiant la directive 89/392/CEE du 14 juin 1989 (v. dir. 98/37/CE, 22 juin 1998).

Nouveau régime de marquage.

➤ Directive du Parlement européen et du Conseil 98/37/CE du 22 juin 1998 concernant les machines.

Cette directive est abrogée par la directive 2006/42/CE du 17 mai 2006 (v. ci-dessous).

➤ Décret n° 92-765 du 29 juillet 1992 déterminant les équipements de travail et moyens de protection soumis aux obligations définies au I de l'article L. 233-5 du code du travail et modifiant ce code.

➤ Décret n° 92-766 du 29 juillet 1992 relatif à la procédure de certification de conformité et diverses modalités du contrôle de conformité des équipements de travail et moyens de protection.

➤ Décret n° 92-767 du 29 juillet 1992, modifié par décret n° 94-1217 du 29 décembre 1994, relatif aux règles techniques et procédures de certification de conformité applicables aux équipements de travail visés aux 1°, 3°, 4° et 5° de l'article R. 233-83.

Ces dispositions s'appliquent depuis le 1^{er} janvier 1993 mais pendant une période transitoire, jusqu'au 31 décembre 1994, 31 décembre 1995 ou 31 décembre 1996 selon les catégories d'équipements de travail, les anciens textes peuvent encore s'appliquer.

➤ Arrêté du 22 décembre 2000 relatif aux conditions et aux modalités d'agrément des organismes pour la vérification de l'état de conformité des équipements de travail.

➤ Arrêté du 18 décembre 1992 fixant le contenu de la documentation technique de fabrication exigée par les articles R. 233-75 et R. 233-76 du code du travail.

➤ Arrêté du 18 décembre 1992 fixant le modèle du certificat de conformité des équipements de travail d'occasion.

➤ Arrêté du 18 décembre 1992 relatif aux coefficients d'épreuve et aux coefficients d'utilisation applicables aux machines, accessoires de levage... soumis à l'article L. 233-5 du code du travail pour la prévention des risques liés aux opérations de levage.

➤ Arrêté du 3 mars 1995 fixant le contenu de la déclaration d'incorporation relative aux machines ou éléments de machines destinés à être incorporés ou à être assemblés à d'autres machines solidaires dans leur fonctionnement.

➤ Arrêté du 7 février 1997 relatif au marquage CE des équipements de travail et des équipements de protection individuelle, abrogeant et remplaçant l'arrêté du 18 décembre 1992 modifié, relatif au marquage CE des équipements de travail, des moyens de protection et des équipements de protection individuelle.

➤ Arrêté du 28 décembre 1998 portant habilitation d'organismes chargés de procéder aux examens CE de type de certaines machines et de certains composants de sécurité.

Ce texte est complété par les arrêtés des 4 décembre 2000, 21 février 2001 et 21 décembre 2001 pour les ponts élévateurs, les véhicules et les appareils de levage de personnes avec un risque de chute verticale supérieure à trois mètres.

➤ Arrêté du 18 décembre 2003 portant publication des références des normes réputées permettre de satisfaire aux règles techniques définies par les articles R. 283-84 et R. 233-151 du code du travail et les annexes qu'ils prévoient.

➤ Décret n° 96-725 du 14 août 1996 relatif aux règles techniques et aux procédures de certification de conformité applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'article L. 233-5 du code du travail, modifiant le code du travail et portant transposition de diverses directives européennes.

Ce décret modifie les décrets n°s 92-765 à 92-767 du 29 juillet 1992 en ce qui concerne l'intégration des équipements de travail utilisés pour le levage de personnes.

➤ Décret n° 96-725 du 14 août 1996 (cité ci-dessus).

Textes européens

Textes français de transposition

APPAREILS DE LEVAGE GOMI

* Décision de la Commission du 10 mai 2000 relative à la publication de la référence des normes EN 1459:1999 « sécurité des chariots de manutention – chariots automoteurs à portée variable » et EN 1726-1: 1999 « sécurité des chariots de manutention – chariots automoteurs de capacité n'excédant pas 10 000 kg et tracteurs dont l'effort au crochet est inférieur ou égal à 20 000 N – partie 1 : prescriptions générales ».

Cette décision cite des normes présumées conformes aux exigences essentielles de sécurité et de santé visées à l'article 3 de la directive 98/37/CE modifiée. Toutefois, il est apparu que ces normes ne couvraient pas toutes les exigences de la directive et notamment le risque d'écrasement.

La publication de ces normes doit donc être accompagnée d'un avertissement indiquant aux utilisateurs de la norme que celle-ci ne traite pas des risques courus par l'opérateur en cas de renversement du chariot.

* Décision de la Commission 2003/224/CE du 21 mars 2003 relative à la publication de la norme EN 1495:1997 « matériel de mise à niveau – plates-formes de travail se déplaçant le long de mât(s) » conformément à la directive 98/37/CE du Parlement européen et du Conseil.

La publication de cette norme doit être accompagnée d'un avertissement indiquant aux utilisateurs de cette norme que celle-ci ne concerne pas certains points pour lesquels elle ne donne aucune présomption de conformité aux dispositions de la directive 98/37/CE.

* Directive du Conseil 89/655/CEE du 30 novembre 1989 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de travail.

2^e directive particulière d'application de la directive-cadre 89/391/CEE du 12 juin 1989.

* Directive du Conseil 95/63/CE du 5 décembre 1995 modifiant la directive 89/655/CEE du 30 novembre 1989, concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de travail.

Cette directive introduit notamment de nouvelles exigences de sécurité pour les risques encourus lors de l'utilisation d'équipements de travail servant au levage de charges.

* Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 (citée ci-dessus).

* Décret n° 93-40 du 11 janvier 1993, modifié par les décrets n° 94-1217 du 29 décembre 1994 et 96-725 du 14 août 1996, relatif aux prescriptions techniques applicables à l'utilisation des équipements de travail soumis à l'article L. 233-5-1 du code du travail, aux règles techniques applicables aux matériels d'occasion soumis à l'article L. 233-5 de ce même code et à la mise en conformité des équipements existants et modifiant le code du travail.

* Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'article L. 233-5-1 du code du travail et modifiant ce code.

* Arrêté du 1^{er} mars 2004 relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage.

* Circulaire DRT n° 2005/04 du 24 mars 2005 portant application de l'arrêté du 1^{er} mars 2004 relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage.

* Décret n° 98-1084 du 2 décembre 1998 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et aux prescriptions techniques auxquelles est subordonnée l'utilisation des équipements de travail et modifiant le code du travail.

Ce décret introduit des articles du code du travail relatifs aux mesures applicables pour l'utilisation des machines utilisées en levage de charges et des équipements de travail mobiles. Il est complété par des articles du code du travail concernant les prescriptions techniques applicables aux appareils de levage et aux équipements de travail mobiles.

* Arrêté du 2 décembre 1998 relatif à la hauteur des appareils de levage de charges non guidées prévue pour l'application de l'article R. 233-13-13 du code du travail.

* Arrêté du 2 décembre 1998 relatif à la formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes.

* Arrêté du 2 décembre 1998 fixant les conditions auxquelles doivent satisfaire les équipements de levage de charges pour pouvoir être utilisés pour le levage des personnes.

* Circulaire DRT n° 99/7 du 15 juin 1999 sur l'application du décret n° 98-1084 du 2 décembre 1998 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et aux prescriptions techniques auxquelles est subordonnée l'utilisation des équipements de travail.

Textes européens

Textes français de transposition

APPAREILS DE LEVAGE (SUITE)

→ Directive du Parlement et du Conseil 95/16/CE du 29 juin 1995 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux ascenseurs.

Cette directive abroge, avec effet au 1^{er} juillet 1999, les directives 84/528/CEE et 84/529/CEE.

→ Directive du Parlement et du Conseil 2006/42/CE du 17 mai 2006 relative aux machines et modifiant la directive 95/16/CE.

Date limite de transposition : **29 juin 2008**.

Ces nouvelles dispositions seront applicables à partir du **29 décembre 2009**.

→ Décret n° 2000-855 du 1^{er} septembre 2000 relatif aux prescriptions techniques applicables pour la mise sur le marché d'occasion d'appareils de levage et de machines mobiles et modifiant le code du travail.

→ Arrêté du 1^{er} mars 2004 relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage.

→ Arrêté du 2 mars 2004 relatif au carnet de maintenance des appareils de levage.

→ Arrêté du 3 mars 2004 relatif aux examens approfondis des grues à tour.

→ Circulaire DRT n° 2005/04 du 24 mars 2005 portant application de l'arrêté du 1^{er} mars 2004 relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage et des arrêtés des 2 et 3 mars 2004.

→ Décret n° 2000-810 du 24 août 2000 relatif à la mise sur le marché des ascenseurs.

→ Loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat.

Articles L. 125-1, L. 125-2-1, L. 125-2-2, L. 125-2-3, L. 125-2-4 du code de la construction et de l'habitation concernant la sécurité des ascenseurs.

→ Circulaire n° 2003-52/UHC/DH/15 du 12 août 2003 relative à la présentation des dispositions de la loi urbanisme et habitat ne concernant pas l'urbanisme.

→ Décret n° 2004-964 du 9 septembre 2004 relatif à la sécurité des ascenseurs et modifiant le code de la construction et de l'habitation.

→ Arrêté du 18 novembre 2004 relatif aux contrôles techniques à réaliser dans les installations d'ascenseurs.

→ Arrêté du 18 novembre 2004 relatif aux travaux de sécurité à réaliser dans les installations d'ascenseurs.

→ Arrêté du 18 novembre 2004 relatif à l'entretien des installations d'ascenseurs.

→ Arrêté du 13 décembre 2004 relatif aux critères de compétence des personnes réalisant des contrôles techniques dans les installations d'ascenseurs.

Pas de texte de transposition publié à ce jour.

APPAREILS A PRESSION DE GAZ ET VAPEUR

→ Directive du Conseil 76/767/CEE du 27 juillet 1976 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux appareils à pression et aux méthodes de contrôle de ces appareils.

→ Directives du Conseil 84/525/CEE, 84/526/CEE et 84/527/CEE du 17 septembre 1984 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux bouteilles à gaz en acier ou en aluminium non allié ou en alliage d'aluminium sans soudure, et en acier non allié soudées.

→ Directive du Conseil 87/404/CEE du 25 juin 1987, modifiée par directive 90/488/CEE du Conseil du 17 septembre 1990 concernant les récipients à pression simples.

→ Décrets n°s 77-1162 et 77-1163 du 13 octobre 1977 portant modification, respectivement, des décrets du 18 janvier 1943 et du 2 avril 1926 (insertion d'un article 6 bis dans le premier et 45-2 dans le second).

→ Arrêté du 10 mars 1986, modifié par arrêtés des 14 décembre 1989 et 4 décembre 1991, relatif à la certification CEE ou CE des appareils à pression.

→ Arrêté du 22 décembre 2003 portant agrément d'organismes pour l'application de l'arrêté du 10 mars 1986 relatif à la certification CEE ou CE des appareils à pression.

→ Arrêtés du 11 mars 1986, modifiés par arrêtés du 13 octobre 1989 (pour les bouteilles sans soudure uniquement) et arrêtés du 6 avril 1998, portant application des articles 3 des directives 84/525/CEE, 84/526/CEE et 84/527/CEE du 17 septembre 1984 relatives aux bouteilles à gaz en acier ou en aluminium non allié ou en alliage d'aluminium sans soudure, et en acier non allié soudées.

→ Arrêté du 12 mars 1986 portant application de l'arrêté du 10 mars 1986 modifié relatif à la certification CEE ou CE des appareils à pression à certaines catégories de bouteilles à gaz.

→ Arrêté du 14 décembre 1989 modifié portant application de la directive 87/404/CEE relative aux récipients à pression simples.

→ Arrêté du 19 décembre 1989 portant application aux récipients à pression simples de l'arrêté du 10 mars 1986 modifié relatif à la certification CEE ou CE des appareils à pression (abrogé par arrêté du 3 décembre 1998).

Textes européens

Textes français de transposition

EQUIPEMENTS A PRESSION DE LAZ (CONTENU MIN)

◦ Directive du Conseil 93/68/CEE du 22 juillet 1993, modifiant la directive 87/404/CEE du 25 juin 1987.

Nouveau régime de marquage.

◦ Directive du Conseil 97/23/CE du 29 mai 1997 concernant les équipements sous pression.

◦ Directive du Conseil 1999/36/CE du 29 avril 1999 relative aux équipements sous pression transportables.

◦ Directive de la Commission 2001/2/CE du 4 janvier 2001 portant adaptation au progrès technique de la directive du Conseil 1999/36/CE relative aux équipements sous pression transportables.

◦ Directive de la Commission 2002/50/CE du 6 juin 2002 portant adaptation au progrès technique de la directive du Conseil 1999/36/CE relative aux équipements sous pression transportables.

◦ Décision de la Commission 2003/525/CE du 18 juillet 2003 modifiant la date à partir de laquelle les fûts à pression, cadres de bouteilles et citernes destinés au transport de marchandises dangereuses par route doivent être conformes à la directive 94/55/CE du Conseil.

■ Arrêté du 13 novembre 1990 autorisant jusqu'au 1^{er} juillet 1992 la mise sur le marché ou la mise en service de récipients à pression simples non conformes aux exigences de la directive 87/404/CEE.

■ Arrêté du 5 mai 1994 modifiant l'arrêté du 14 décembre 1989 portant application de la directive 87/404/CEE relative aux récipients à pression simples.

■ Décret n° 99-1046 du 13 décembre 1999 relatif aux équipements sous pression (modifié par les décrets n° 2003-1249 du 22 décembre 2003 et n° 2003-1264 du 23 décembre 2003).

■ Arrêté du 21 décembre 1999 relatif à la classification et à l'évaluation de la conformité des équipements sous pression.

■ Arrêté du 15 mars 2000, modifié en dernier lieu par arrêté du 30 mars 2005, relatif à l'exploitation des équipements sous pression.

■ Arrêtés du 17 décembre 2001 (2 textes), modifiés par arrêté du 28 décembre 2004, portant habilitation d'organismes (CETIM et COFREND).

■ Arrêté du 30 juin 2003, modifié par arrêté du 28 décembre 2004, portant habilitation du Laboratoire national d'essais.

■ Arrêté du 2 décembre 2003, modifié par arrêtés du 28 décembre 2004 et du 10 mai 2005, portant habilitation d'un organisme (AFAQ-AFNOR certification).

■ Arrêté du 22 juin 2005 portant habilitation d'organismes pour le contrôle des équipements sous pression (APAVE Groupe, ASAP, Bureau Veritas).

■ Arrêté du 19 décembre 2005 portant habilitation d'un organe d'inspection des utilisateurs (GDF-IQE).

■ Arrêté du 20 décembre 2005 portant habilitation d'un organe d'inspection des utilisateurs (CEIDRE).

■ Décret n° 2001-386 du 3 mai 2001 relatif aux équipements sous pression transportables et pris pour l'application du 1^o de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles (modifié par les décrets n° 2003-1250 du 22 décembre 2003 et n° 2003-1264 du 23 décembre 2003).

■ Arrêté du 4 juillet 2001 relatif à la classification et à l'évaluation de la conformité des récipients sous pression transportables.

■ Arrêté du 28 décembre 2004 portant habilitation d'organismes pour l'application du décret n° 2001-386 du 3 mai 2001 relatif aux équipements sous pression transportables (APAVE Groupe, ASAP, Bureau Veritas).

■ Arrêté du 12 juin 2006 portant agrément d'un organisme pour l'application du décret n° 2001-386 du 3 mai 2001 modifié relatif aux équipements sous pression transportables (ALIS).

BRUIT AU TRAVAIL

◦ Directive du Conseil 86/188/CEE du 12 mai 1986 concernant la protection des travailleurs contre les risques dus à l'exposition au bruit pendant le travail.

3^e directive particulière d'application de la directive-cadre 80/1107/CEE du 27 novembre 1980.

■ Décret n° 88-405 du 21 avril 1988 relatif à la protection des travailleurs contre le bruit.

■ Décret n° 88-930 du 20 septembre 1988 relatif aux dispositions applicables aux opérations de construction dans l'intérêt de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs (C. trav., art. R. 235-11).

Protection des travailleurs

Quelques modifications de forme ont été apportées par la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 « Agents chimiques », en ce qui concerne les références à la directive-cadre 80/1107/CEE désormais abrogée.

La directive 86/188/CEE du 12 mai 1986 sera abrogée à compter du 15 février 2006 (v. ci-dessous).

* Directive du Parlement européen et du Conseil 2003/10/CE du 6 février 2003 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (bruit).

17^e directive particulière d'application de la directive-cadre 89/391/CEE du 12 juin 1989.

Date limite de transposition : **15 février 2006** sauf en ce qui concerne les prescriptions applicables au personnel embarqué sur les navires pour lesquelles les États membres ont jusqu'au **15 février 2011**.

Cette directive abrogera la directive 86/188/CEE du 12 mai 1986 à compter du 15 février 2006.

Matériels utilisés à l'extérieur des bâtiments

* Directive du Parlement européen et du Conseil 2000/14/CE du 8 mai 2000, modifiée par la directive 2005/88/CE du 14 décembre 2005, concernant les émissions sonores dans l'environnement des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments.

Véhicules à moteur

* Directive du Conseil 70/157/CEE du 6 février 1970 relative au niveau sonore admissible et au dispositif d'échappement des véhicules à moteur (diverses adaptations au progrès technique).

* Directive du Conseil 96/96/CE du 20 décembre 1996 concernant le rapprochement des législations des États membres en matière de contrôle technique des véhicules à moteur modifiée par directive 1999/56/CE du 26 mai 1999.

Aéronefs

* Directive du Conseil 80/51/CEE du 20 décembre 1979, modifiée par directive 83/206/CEE du 21 avril 1983, relative à la limitation des émissions sonores des aéronefs subsoniques.

* Directive du Parlement européen et du Conseil 2002/30/CE du 26 mars 2002 relative à l'établissement de règles et procédures concernant l'introduction de restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports de la Communauté.

* Directive du Conseil 89/629/CEE du 4 décembre 1989 relative à la limitation des émissions sonores des avions à réaction subsoniques civils.

Appareils domestiques

* Directive du Conseil 86/594/CEE du 1^{er} décembre 1986 concernant le bruit aérien émis par les appareils domestiques.

Tracteurs agricoles ou forestiers à roues

* Directive du Conseil 77/311/CEE du 29 mars 1977 relative au niveau sonore aux oreilles des conducteurs de tracteurs agricoles ou forestiers à roues.

* Décision de la Commission 2000/63/CE du 18 janvier 2000 portant mise en œuvre de l'article 2 de la directive 77/311/CEE du Conseil du 29 mars 1977.

* Arrêté du 25 avril 1988 relatif à l'information sur le bruit émis par les machines et appareils.

* Arrêté du 30 août 1990 relatif à la correction acoustique des locaux de travail.

* Lettre-circulaire DRT n° 93/25 du 19 novembre 1993 relative à l'application de l'article R. 235-2-11 du code du travail.

Pas de texte de transposition publié à ce jour.

* Arrêté du 18 mars 2002, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 22 mai 2006, relatif aux émissions sonores dans l'environnement des matériels utilisés destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments.

* Arrêté du 31 janvier 2004 relatif au régime des émissions sonores des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments.

* Arrêté du 13 avril 1972, modifié en dernier lieu par arrêté du 10 octobre 1996, relatif au bruit des véhicules automobiles.

* Arrêté du 7 janvier 1985 relatif à la réception CEE des véhicules en ce qui concerne le niveau sonore admissible et le dispositif d'échappement des véhicules à moteur.

* Arrêté du 18 juillet 1985 relatif au contrôle au point fixe du niveau sonore des véhicules à moteur.

* Arrêté du 20 février 1991 relatif à l'homologation des dispositifs d'échappement susceptibles d'être adaptés aux véhicules réceptionnés au titre du code de la route.

* Arrêté du 12 novembre 1980 portant interdiction d'inscription au registre français d'immatriculation des avions à réaction subsoniques quelle que soit leur masse et des avions à hélice de masse maximale au décollage inférieure ou égale à 5 700 kg dépourvus de certificats de limitation de nuisances.

* Décret n° 2004-1051 du 28 septembre 2004 relatif à l'introduction de restrictions d'exploitation liées au bruit sur certains aéroports et modifiant le code de l'aviation civile.

* Arrêté du 16 novembre 1990 relatif à l'exploitation des avions à réaction subsoniques en vue de limiter leurs émissions sonores.

* Décret n° 95-79 du 23 janvier 1995 fixant les prescriptions prévues par l'article 2 de la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit et relatives aux objets bruyants et aux dispositifs d'insonorisation.

* Décret n° 2001-110 du 30 janvier 2001 fixant les conditions d'hygiène et de sécurité auxquelles doivent satisfaire les tracteurs agricoles et forestiers à roues.

* Circulaire CDGFAR/SDTE/C2003-5023 du 1^{er} octobre 2003 concernant le niveau sonore aux oreilles du conducteur de tracteurs agricoles et forestiers à roues.

Textes européens

Textes français de transposition

* Directive du Conseil 93/104/CE du 23 novembre 1993 concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail (mod. par dir. 2000/34/CE, 22 juin 2000).

* Directive du Parlement européen et du Conseil 2003/88/CE du 4 novembre 2003 concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail.

Ce texte intègre dans un texte unique les différentes modifications ayant été apportées à la directive 93/104/CE du 23 novembre 1993 par la directive 2000/34/CE du 22 janvier 2000 afin de couvrir les secteurs et activités exclus par la directive 93/104/CE.

* Directive du Conseil 96/34/CE du 3 juin 1996 concernant l'accord-cadre sur le congé parental conclu par l'Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (UNICE), le Centre européen de l'entreprise publique (CEEP) et la Confédération européenne des syndicats (CES).

Base : protocole d'accord sur la politique sociale signé par les États membres à l'exception du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

* Directive du Conseil 97/81/CE du 15 décembre 1997 concernant l'accord-cadre sur le travail à temps partiel par l'Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (UNICE), le Centre européen des entreprises à participation publique (CEEP) et la Confédération européenne des syndicats (CES) signé le 6 juin 1997.

Base :

– le protocole d'accord sur la politique sociale signé par les États membres à l'exception du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord ;

– la directive du Conseil 98/23/CE du 7 avril 1998 étend au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord la directive 97/81/CE concernant l'accord-cadre sur le travail à temps partiel conclue par l'UNICE, le CEEP et la CES ; date limite de transposition pour ces pays : 7 avril 2000.

* Directive du Conseil 1999/63/CE du 21 juin 1999 concernant l'accord relatif à l'organisation du temps de travail des gens de mer conclu par l'association des armateurs de la Communauté européenne (ECSA) et la Fédération des syndicats des transports dans l'Union européenne (FST).

* Directive du Parlement européen et du Conseil 2002/15/CE du 11 mars 2002 relative à l'aménagement du temps de travail des personnes exécutant des activités mobiles de transport routier.

Date limite de transposition : **23 mars 2007.**

* Règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 561/2006 du 15 mars 2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route, modifiant les règlements (CEE) n° 3821/85 et (CE) n° 2135/98 du Conseil et abrogeant le règlement (CEE) n° 3820/85 du Conseil.

Date d'entrée en vigueur : **11 avril 2007**, à l'exception de l'article 10, § 5, de l'article 26, § 3 et 4, et de l'article 27, qui sont entrés en vigueur le 1^{er} mai 2006.

* Directive du Parlement et du Conseil n° 2006/22/CE du 15 mars 2006 établissant les conditions minimales à respecter pour la mise en œuvre des règlements du Conseil (CEE) n° 3820/85 et (CEE) n° 3821/85 concernant la législation sociale relative aux activités de transport routier et abrogeant la directive 88/599/CEE du Conseil.

Date limite de transposition : **1^{er} avril 2007.**

Repos quotidien et pauses.

Article 6 de la loi n° 98-461 du 13 juin 1998 d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail.

Travail de nuit.

Article 17 de la loi n° 2001-397 du 9 mai 2001 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

■ Ordonnance n° 2004-1197 du 12 novembre 2004 relative à certains aspects de l'aménagement du temps de travail.

■ Loi n° 2005-810 du 20 juillet 2005 modifiant l'ordonnance n° 2004-1197 du 12 novembre 2004 relative à certains aspects de l'aménagement du temps de travail.

■ Décret n° 2005-305 du 31 mars 2005 sur la durée du travail du personnel embarqué sur les navires autres que de pêche et sur les navires de pêche.

La législation française assure sous conditions un congé parental à la naissance ou l'adoption. La limite d'âge de l'enfant adopté est de trois ans en droit français. Elle est de huit ans dans la directive.

■ Loi n° 2000-37 du 19 janvier 2000 relative à la réduction négociée du temps de travail, notamment en ce qui concerne la définition du travail à temps partiel.

■ Décret n° 2005-305 du 31 mars 2005 sur la durée du travail du personnel embarqué sur les navires autres que de pêche et sur les navires de pêche.

■ Décret n° 2005-306 du 31 mars 2005 sur la durée du travail dans les entreprises de transport routier de marchandises.

Pas de texte de transposition publié à ce jour.



Textes européens

Textes français de transposition

CHANTIERS DE BÂTIMENT OU DE GÉNIE CIVIL

◦ Directive du Conseil 92/57/CEE du 24 juin 1992 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé à mettre en œuvre sur les chantiers temporaires ou mobiles.

8^e directive particulière d'application de la directive-cadre 89/391/CEE du 12 juin 1989.

■ Loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 modifiant les dispositions du code du travail applicables aux opérations de bâtiment et de génie civil en vue d'assurer la sécurité et de protéger la santé des travailleurs et portant transposition de la directive du Conseil 92/57/CEE du 24 juin 1992 (art. L. 235-1 à L. 235-19 nouveaux).

■ Décret n° 94-1159 du 26 décembre 1994 relatif à l'intégration de la sécurité et à l'organisation de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé lors des opérations de bâtiment ou de génie civil et modifiant le code du travail (deuxième partie : décrets en Conseil d'État).

■ Décret n° 95-543 du 4 mai 1995 relatif au collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail.

■ Décret n° 95-607 du 6 mai 1995 fixant la liste des prescriptions réglementaires que doivent respecter les travailleurs indépendants ainsi que les employeurs lorsqu'ils exercent directement une activité sur un chantier de bâtiment ou de génie civil.

■ Décret n° 95-608 du 6 mai 1995 modifiant le code du travail et divers textes réglementaires en vue de les rendre applicables aux travailleurs indépendants ainsi qu'aux employeurs exerçant directement une activité sur les chantiers de bâtiment ou de génie civil.

■ Décret n° 2003-68 du 24 janvier 2003 relatif à la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé lors des opérations de bâtiment ou de génie civil et modifiant le code du travail.

■ Arrêté du 7 mars 1995 fixant le contenu de la déclaration préalable à laquelle sont soumises certaines opérations de bâtiment ou de génie civil et pris pour l'application de l'article L. 235-2 du code du travail.

■ Arrêté du 7 mars 1995 relatif à la formation des coordonnateurs et des formateurs de coordonnateurs en matière de sécurité et de santé ainsi qu'à l'agrément des organismes de formation.

■ Arrêté du 25 février 2003 fixant une liste des travaux comportant des risques particuliers pour lesquels un plan général simplifié de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé est requis.

■ Arrêté du 25 février 2003 modifiant l'arrêté du 7 mars 1995 modifié relatif à la formation des coordonnateurs et des formateurs de coordonnateurs en matière de sécurité et de protection de la santé ainsi qu'à l'agrément des organismes de formation et modifiant l'arrêté du 3 octobre 1984 modifié relatif à la commission spécialisée en matière de prévention des risques spécifiques aux secteurs du bâtiment et des travaux publics.

■ Circulaire DRT n° 96-5 du 10 avril 1996 relative à la coordination sur les chantiers de bâtiment et de génie civil.

CHUTES DE HAUTEUR

◦ Directive du Parlement européen et du Conseil 2001/45/CE du 27 juin 2001 relative aux dispositions concernant l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour les travaux en hauteur.

■ Décret n° 2004-924 du 1^{er} septembre 2004 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur et modifiant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'État) et le décret n° 65-48 du 8 janvier 1965.

COMITÉ D'ENTREPRISE

◦ Directive du Parlement européen et du Conseil 2002/14/CE du 11 mars 2002 établissant un cadre général relatif à l'information et à la consultation des travailleurs dans la Communauté européenne.

Les dispositions françaises législatives relatives au comité d'entreprise et au comité de groupe assurent la transposition de cette directive, sans que des mesures spécifiques soient nécessaires.

COMITÉ DE GROUPE, COMITÉ D'ENTREPRISE EUROPÉEN

◦ Directive du Conseil 94/45/CE du 22 septembre 1994 relative au comité d'entreprise européen ou procédure d'information et de consultation des travailleurs dans les entreprises ou groupes d'entreprises de dimension communautaire.

■ Loi n° 96-985 du 12 novembre 1996 relative à l'information et à la consultation des salariés dans les entreprises et les groupes d'entreprises de dimension communautaire.

Base : accord des onze sur la politique sociale du 7 février 1992 (Grande-Bretagne exclue).

Textes européens

Textes français de transposition

COMITÉ D'ENTREPRISE, COMITÉ D'ÉTUDES, SOCIÉTÉ EUROPÉENNE

* Directive du Conseil 97/74/CE du 15 décembre 1997 relative à l'extension au Royaume-Uni de la directive 94/45/CE.

* Règlement n° 2157/2001 du 8 octobre 2001 pour ce qui concerne l'implication des travailleurs et directive du Conseil 2001/86/CE du 8 octobre 2001 complétant le statut de la société européenne.

Loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie.

Ces dispositions sont codifiées aux articles L. 439-25 à L. 439-50 relatifs à l'implication des salariés dans la société européenne et au comité de la société européenne.

ÉCHAFFAUDAGE

* Directive du Parlement européen et du Conseil 2001/45/CE du 27 juin 2001 relative aux dispositions concernant l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour les travaux en hauteur.

Loi n° 2004-924 du 1^{er} septembre 2004 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur et modifiant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'État) et le décret n° 65-48 du 8 janvier 1965.

Arrêté du 21 décembre 2004 relatif aux vérifications des échafaudages et modifiant l'arrêté du 22 décembre 2000 relatif aux conditions et modalités d'agrément des organismes pour la vérification de conformité des équipements de travail.

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

* Directive-cadre du Conseil 89/391/CEE du 12 juin 1989 concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail.

Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité au travail.

Décret n° 92-158 du 20 février 1992 relatif aux prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure.

Circulaire DRT n° 93/14 du 18 mars 1993 prise pour l'application du décret n° 92-158 du 20 février 1992.

Arrêté du 19 mars 1993 relatif à la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi par écrit un plan de prévention.

Application de l'article R. 237-8 du code du travail.

Arrêté du 10 mai 1994 relatif à la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi par écrit un plan de prévention (travaux agricoles).

Application de l'article R. 237-8 du code du travail.

Décret n° 96-73 du 24 janvier 1996 modifiant le titre « Entreprises extérieures » du règlement général des industries extractives.

Circulaire du 24 janvier 1996 relative à l'application du décret n° 96-73 du 24 janvier 1996.

Circulaire DRT n° 96/5 du 10 avril 1996 relative à la coordination sur les chantiers de bâtiment et de génie civil (v. l'étude CHANTIERS DE BÂTIMENT OU DE GÉNIE CIVIL).

Application de l'article R. 237-1 du code du travail.

Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.

Arrêté du 26 avril 1996 relatif à l'adaptation de certaines règles applicables aux opérations de chargement et de déchargement effectuées par une entreprise extérieure.

Application de l'article R. 237-1 du code du travail.

Arrêté du 4 juillet 1996 relatif à l'adaptation de certaines règles applicables aux opérations de chargement et de déchargement effectuées par une entreprise extérieure (extension aux établissements agricoles).

Application de l'article R. 237-1 du code du travail.

* Directive 96/82/CE du 9 décembre 1996 relative aux risques d'accidents technologiques majeurs (Seveso 2).

A abrogé la directive 82/501/CEE du 24 juin 1982 relative aux risques d'accidents technologiques majeurs (Seveso 1).

Textes européens

Textes français de transposition

→ Directive du Conseil 89/686/CEE du 21 décembre 1989 concernant les équipements de protection individuelle.

→ Directive du Conseil 93/68/CEE du 22 juillet 1993 modifiant la directive 89/686/CEE du 21 décembre 1989.

Nouveau régime de marquage.

→ Directive du Conseil 96/58/CE du 3 septembre 1996 modifiant la directive 89/686/CEE du 21 décembre 1989.

→ Directive du Conseil 89/656/CEE du 30 novembre 1989 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de protection individuelle.

3^e directive particulière d'application de la directive-cadre 89/391/CEE du 12 juin 1989.

→ Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité au travail.

→ Décret n° 92-765 du 29 juillet 1992 déterminant les équipements de travail et moyens de protection soumis aux obligations définies au I de l'article L. 233-5 du code du travail et modifiant ce code.

→ Décret n° 92-766 du 29 juillet 1992 définissant les procédures de certification de conformité et diverses modalités du contrôle de conformité des équipements de travail et moyens de protection.

→ Décret n° 92-768 du 29 juillet 1992 relatif aux règles techniques et aux procédures de certification de conformité applicables aux équipements de protection individuelle visés à l'article R. 233-83-3 du code du travail et modifiant ce code.

→ Arrêté du 16 novembre 1992 fixant les caractéristiques de l'avertissement exigé par l'article L. 233-5-3 (III) du code du travail.

→ Arrêté du 18 décembre 1992 relatif à la norme dont le respect est réputé permettre de satisfaire aux exigences du système d'assurance qualité des fabricants de certains EPI.

→ Arrêté du 18 décembre 1992 fixant le contenu de la documentation technique de fabrication exigée par les articles R. 233-75 et R. 233-76 du code du travail.

→ Arrêté du 18 décembre 1992 fixant le modèle de la déclaration de conformité CE relative aux équipements de protection individuelle.

→ Arrêté du 18 décembre 1992 fixant le modèle du certificat de conformité des équipements de travail et moyens de protection d'occasion.

→ Arrêté du 23 décembre 1992 modifié habilitant les organismes chargés de l'évaluation et de la surveillance des systèmes d'assurance qualité CE concernant certains EPI.

→ Arrêté du 23 décembre 1992 modifié habilitant les organismes chargés de l'évaluation des systèmes de garantie de qualité CE concernant certains EPI.

→ Arrêté du 18 décembre 2003 portant publication des références des normes réputées permettre de satisfaire aux règles techniques définies par l'article R. 233-151 du code du travail et les annexes qu'il prévoit.

→ Décret n° 96-725 du 14 août 1996 modifiant le code du travail, relatif aux règles techniques et aux procédures de conformité applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'article L. 233-5 du code du travail, modifiant le code du travail et portant transposition de diverses directives européennes.

→ Arrêté du 7 février 1997 relatif au marquage CE des équipements de travail et des équipements de protection individuelle, abrogeant et remplaçant l'arrêté du 18 décembre 1992 modifié, relatif au marquage CE des équipements de travail, des moyens de protection et des équipements de protection individuelle.

→ Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité au travail.

→ Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'article L. 233-5-1 du code du travail et modifiant ce code.

→ Arrêté du 19 mars 1993 fixant la liste des EPI qui doivent faire l'objet des vérifications périodiques prévues à l'article R. 233-42-2 du code du travail.

Textes européens

Textes français de transposition

* Directive du Conseil 89/392/CEE du 14 juin 1989 modifiée par la directive du Conseil 91/368/CEE du 20 juin 1991 concernant les machines (abrogée et remplacée par la directive 98/37/CE du 22 juin 1998).

* Directive du Conseil 93/68/CEE du 22 juillet 1993 modifiée par la directive 89/392/CEE du 14 juin 1989.

Nouveau régime de marquage.

* Directive 94/9/CE du 23 mars 1994 concernant les appareils et systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles.

* Directive du Parlement européen et du Conseil 98/37/CE du 22 juin 1998 concernant les machines.

Cette directive est abrogée par la directive 2006/42/CE du 17 mai 2006 (v. ci-dessous).

* Directive du Parlement européen et du Conseil 2006/42/CE du 17 mai 2006 relative aux machines.

Date limite de transposition : **29 juin 2008.**

Ces nouvelles dispositions seront applicables à partir du **29 décembre 2009.**

Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité au travail (C. trav., art. L. 233-5 à L. 233-5-3).

■ Décret n° 92-765 du 29 juillet 1992 déterminant les équipements de travail et moyens de protection soumis aux obligations définies au I de l'article L. 233-5 du code du travail et modifiant ce même code.

■ Décret n° 92-766 du 29 juillet 1992 définissant les procédures de certification de conformité et diverses modalités du contrôle de conformité des équipements de travail et moyens de protection et modifiant le code du travail.

■ Arrêté du 16 novembre 1992, modifié par l'arrêté du 20 mars 1996 fixant les conditions et les modalités d'agrément des organismes pour la vérification de l'état de conformité des équipements de travail.

■ Arrêté du 18 décembre 1992 fixant le contenu de la documentation technique de fabrication exigée par les articles R. 233-75 et R. 233-76 du code du travail.

■ Arrêté du 18 décembre 1992 fixant le modèle du certificat de conformité des équipements de travail d'occasion.

■ Arrêté du 7 février 1997 relatif au marquage CE des équipements de travail et des équipements de protection individuelle, abrogeant et remplaçant l'arrêté du 18 décembre 1992 modifié, relatif au marquage CE des équipements de travail, des moyens de protection et des équipements de protection individuelle.

■ Arrêté du 18 décembre 1992 relatif aux coefficients d'épreuve et aux coefficients d'utilisation applicables aux machines, accessoires de levage... soumis à l'article L. 233-5 du code du travail pour la prévention des risques liés aux opérations de levage.

■ Note technique du 12 août 1994 relative à la possibilité de délivrer une extension d'examen CE de type.

■ Décret n° 96-725 du 14 août 1996 modifiant le code du travail, relatif aux règles techniques et aux procédures de conformité applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'article L. 233-5 du code du travail, modifiant le code du travail et portant transposition de diverses directives européennes.

Voir ci-dessous INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES.

Pas de texte de transposition publié à ce jour.

* Directive-cadre du Conseil 89/391/CEE du 12 juin 1989 concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail.

Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité au travail.

■ Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 concernant l'obligation de transcrire et de mettre à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques.

■ Circulaire DRT n° 6 du 18 avril 2002 portant application du décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001.

* Directive du Conseil 93/15/CEE du 5 avril 1993 concernant la mise sur le marché et contrôle des explosifs à usage civil.

■ Décret n° 96-1046 du 28 novembre 1996 modifiant le décret n° 90-153 du 16 février 1990 portant diverses dispositions relatives au régime des produits explosifs.

Textes européens

Textes français de transposition

EXPLOSIFS

* Directive de la Commission 2004/57/CE du 23 avril 2004 sur l'identification des articles pyrotechniques et de certaines munitions aux fins de la directive 93/15/CEE du Conseil relative à l'harmonisation des dispositions concernant la mise sur le marché et le contrôle des explosifs à usage civil.

* Décision de la Commission relative à un document sur le transfert intracommunautaire d'explosifs (JOUE n° L 120, 24 avr. 2004).

Arrêté du 20 décembre 1996 portant habilitation d'un organisme (INERIS) pour la mise en œuvre de l'évaluation de la conformité des produits explosifs.

Arrêté du 21 mai 1997 fixant la liste des produits explosifs soumis au marquage « CE », pris pour l'application de l'article 1^{er} du décret n° 90-153 du 16 février 1990 modifié.

Décret n° 2002-933 du 13 juin 2002 modifiant la réglementation relative aux autorisations de production, de vente, de transfert, d'importation et d'exportation des produits et substances explosifs à usage civil.

Arrêté du 10 mars 2003, modifiant l'arrêté du 3 mars 1982, relatif au contrôle de la circulation des produits explosifs.

Arrêté du 10 mars 2003 relatif aux formalités applicables à la production, la vente, l'importation, l'exportation et le transfert des poudres et substances explosives.

Décret n° 2004-630 du 25 juin 2004 modifiant le titre « Explosifs » du règlement général des industries extractives et autorisant l'utilisation de produits explosifs marqués « CE » dans ces industries.

Arrêté du 25 février 2005 fixant la liste des articles considérés comme pyrotechniques ou munitions en référence à l'article 1^{er} du décret n° 90-153 du 16 février 1990 portant diverses dispositions relatives au régime des produits explosifs.

INCENDIE

* Directive du Conseil 89/106/CEE du 21 décembre 1988 concernant les produits de construction.

* Directive du Conseil 93/68/CEE du 22 juillet 1993 modifiant la directive 89/106/CEE du 21 décembre 1988 concernant le nouveau régime de marquage.

* Directive du Parlement européen et du Conseil 1999/92/CE du 16 décembre 1999 concernant les prescriptions minimales visant à améliorer la protection en matière de sécurité et de santé des travailleurs susceptibles d'être exposés au risque d'atmosphères explosives.

* Règlement CE n° 2037/2000 du 20 juin 2000 concernant le contrôle des halons exportés à des fins d'utilisation critiques, les exportations de produits et d'équipements contenant des chlorofluorocarbures et la réglementation du homochorométhane.

Modifié par la décision de la Commission du 3 mars 2004 en ce qui concerne l'utilisation du halon 2402.

Voir ci-dessus AMÉNAGEMENT DES LOCAUX ET LIEUX DE TRAVAIL.

Arrêté du 21 juillet 1994 portant classification et attestation de conformité du comportement au feu des conducteurs et câbles électriques, et agrément des laboratoires d'essais.

Voir ci-dessus AMÉNAGEMENT DES LOCAUX ET LIEUX DE TRAVAIL.

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Sécurité des personnes, des animaux et des biens

* Directive du Conseil 73/23/CEE du 19 février 1973 concernant le matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension.

Décret n° 75-848 du 26 août 1975 modifié par décret n° 81-1237 du 30 décembre 1981 relatif à la sécurité des personnes, des animaux et des biens lors de l'emploi de matériels électriques destinés à être employés dans certaines limites de tension.

Abrogé depuis le 1^{er} janvier 1997 par le décret n° 95-1081 du 3 octobre 1995.

Avis du 12 août 1993 aux fabricants, importateurs et distributeurs de luminaires halogènes.

Avis du 12 août 1993 aux fabricants, importateurs de luminaires portatifs attirants pour les enfants.

Arrêté du 6 février 1976, modifié par arrêté du 7 avril 1983, relatif à la sécurité de l'emploi de matériels électriques utilisés dans certaines limites de tension.

Textes européens

Textes français de transposition

Atmosphère explosible

▷ Directive du Conseil 79/196/CEE du 6 février 1979, adaptée au progrès technique par les directives de la Commission 84/47/CEE du 16 janvier 1984, 88/571/CEE du 10 novembre 1988, 94/26/CE du 15 juin 1994 et 97/53/CE du 11 septembre 1997, et modifiée par la directive du Conseil 90/487/CEE du 17 septembre 1990 concernant le matériel électrique utilisable en atmosphère explosible mettant en œuvre certains modes de protection.

▷ Directive du Conseil 94/9/CE du 23 mars 1994 concernant les appareils et systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles.

▷ Directive du Parlement européen et du Conseil 1999/92/CE du 16 décembre 1999 concernant les prescriptions minimales visant à améliorer la protection en matière de sécurité et de santé des travailleurs susceptibles d'être exposés au risque d'atmosphères explosives.

15^e directive particulière d'application de la directive-cadre 89/391/CEE du 12 juin 1989.

Compatibilité électromagnétique

▷ Directive du Conseil 89/336/CEE du 3 mai 1989, modifiée par directive 92/31/CEE du Conseil du 28 avril 1992 concernant la compatibilité électromagnétique.

Cette directive sera abrogée à compter du 20 juillet 2007 par la directive 2004/108/CE du 15 décembre 2004.

▷ Directive du Conseil 93/68/CEE du 22 juillet 1993.
Nouveau régime de marquage.

▷ Directive du Parlement européen et du Conseil 2004/108/CE du 15 décembre 2004 concernant la compatibilité électromagnétique et abrogeant la directive 89/336/CEE.

Date limite de transposition : 20 juillet 2007.

▷ Décret n° 95-1081 du 3 octobre 1995 relatif à la sécurité des personnes, des animaux et des biens lors de l'emploi des matériels électriques destinés à être employés dans certaines limites de tension.

▷ Avis du 9 octobre 2005 relatif à l'application du décret n° 95-1081 du 3 octobre 1995 relatif à la sécurité des personnes, des animaux et des biens, lors de l'emploi des matériels électriques destinés à être employés dans certaines limites de tension (*liste des organismes*).

▷ Avis du 14 avril 2006 relatif à l'application du décret n° 95-1081 du 3 octobre 1995 relatif à la sécurité des personnes, des animaux et des biens lors de l'emploi des matériels électriques destinés à être employés dans certaines limites de tension (*liste de normes*).

▷ Arrêté du 29 août 1984 interdisant la vente et la libre circulation en vue de l'emploi en atmosphère explosive des appareils d'éclairage type 10-226 fabriqués par la société Perfeclair.

▷ Arrêté du 5 mai 1994 modifié portant dispositions relatives à la certification du matériel électrique utilisable dans les mines grisouteuses.

▷ Arrêté du 5 mai 1994 modifié portant dispositions relatives à la certification du matériel électrique utilisable en atmosphère explosive dans les lieux autres que les mines grisouteuses.

▷ Décret n° 96-1010 du 19 novembre 1996 relatif aux appareils et aux systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphère explosible (*mod. par D. n° 2002-695, 30 avr. 2002*).

▷ Arrêté du 3 mars 1997 définissant un modèle de déclaration CE de conformité et le contenu de l'attestation écrite de conformité d'un composant pour l'application du décret n° 96-1010 du 19 novembre 1996 relatif aux appareils et systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles.

▷ Arrêté du 20 décembre 1996 portant habilitation d'organismes pour la mise en œuvre des procédures d'évaluation de la conformité des matériels et des systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles.

▷ Décret n° 2002-1553 du 24 décembre 2002 relatif aux dispositions concernant la prévention des explosions applicables aux lieux de travail et modifiant le chapitre II du titre III du livre II du code du travail.

▷ Décret n° 2002-1554 du 24 décembre 2002 relatif aux dispositions concernant la prévention des explosions que doivent observer les maîtres d'ouvrage lors de la construction des lieux de travail et modifiant le chapitre V du titre III du livre II du code du travail.

▷ Arrêté du 8 juillet 2003 relatif à la protection des travailleurs susceptibles d'être exposés à une atmosphère explosive.

▷ Décret n° 92-587 du 26 juin 1992, modifié par les décrets n° 95-283 du 13 mars 1995 et n° 96-215 du 14 mars 1996 relatif à la compatibilité électromagnétique des appareils électriques et électroniques.

▷ Arrêté du 15 septembre 1992 portant mise en application du décret n° 92-587 du 26 juin 1992.

▷ Avis du 9 octobre 2005 relatif à l'application du décret n° 92-587 du 26 juin 1992 modifié relatif à la compatibilité électromagnétique des appareils électriques et électroniques (*liste des organismes désignés*).

▷ Avis du 27 juillet 2004 relatif à l'application du décret n° 92-587 du 26 juin 1992 modifié relatif à la compatibilité électromagnétique des appareils électriques et électroniques (*liste de normes*).

▷ Décrets n° 95-283 du 13 mars 1995 et 96-215 du 14 mars 1996 modifiant le décret n° 92-587 du 26 juin 1992 (cité ci-dessus).

Textes européens

Textes français de transposition

JEUNES TRAVAILLEURS ET PERSONNEL FÉMININ

→ Directive du Conseil 76/207/CEE du 9 février 1976, modifiée par la directive 2002/76/CE du 23 septembre 2002, concernant la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles et les conditions de travail.

→ Directive du Conseil 94/33/CE du 22 juin 1994 relative à la protection des jeunes au travail.

→ Directive du Conseil 89/392/CEE du 14 juin 1989 modifiée par la directive du Conseil 91/368/CEE du 20 juin 1991 concernant les machines (abrogée et remplacée par la directive 98/37/CE du 22 juin 1998).

→ Directive du Conseil 93/44/CEE du 14 juin 1993 modifiant la directive 89/392/CEE du 14 juin 1989.

→ Directive du Conseil 93/68/CEE du 22 juillet 1993 modifiant la directive 89/392/CEE du 14 juin 1989.
Nouveau régime de marquage.

→ Directive du Parlement européen et du Conseil 98/37/CE du 22 juin 1998 concernant les machines.
Cette directive est abrogée par la directive 2006/42/CE du 17 mai 2006 (v. ci-dessous).

→ Directive du Parlement européen et du Conseil 2006/42/CE du 17 mai 2006 relative aux machines.
Date limite de transposition : **29 juin 2008**.
Ces nouvelles dispositions seront applicables à partir du **29 décembre 2009**.

→ Loi n° 83-635 du 13 juillet 1983 relative à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

→ Loi n° 89-488 du 10 juillet 1989 relative à l'égalité professionnelle des hommes et des femmes.

→ Loi n° 2001-397 du 9 mai 2001 relative à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes (C. trav. modifié).

→ Loi n° 2001-1066 du 16 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations.

→ Loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 relative à la loi de modernisation sociale (harcèlement au travail).

→ Loi n° 2000-37 du 19 janvier 2000 relative à la réduction du temps de travail (v. l'étude « CADENCES ET RYTHMES DE TRAVAIL »).

→ Ordonnance n° 2001-174 du 22 février 2001 relative à la protection des jeunes au travail (C. trav. modifié).

→ Décret n° 2006-42 du 13 janvier 2006 relatif au travail de nuit des jeunes travailleurs et des apprentis de moins de 18 ans.

→ Décret n° 2006-43 du 13 janvier 2006 relatif à l'emploi des jeunes travailleurs de moins de 18 ans les dimanches et jours fériés.

→ Décret n° 2006-534 du 10 mai 2006 relatif à la protection des jeunes âgés de moins de 18 ans embarqués sur les navires.

→ Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité au travail (C. trav., art. L. 233-5 à L. 233-5-3).

→ Décret n° 92-767 du 29 juillet 1992, modifié par décret n° 94-1217 du 29 décembre 1994, relatif aux règles techniques et aux procédures de certification de conformité applicables aux équipements de travail visés aux 1°, 3°, 4° et 5° de l'article R. 233-83 et aux moyens de protection visés aux 1° et 2° de l'article R. 233-83-2.

→ Arrêté du 16 novembre 1992, modifié par l'arrêté du 20 mars 1996, fixant les conditions et les modalités d'agrément des organismes pour la vérification de l'état de conformité des équipements de travail.

→ Arrêté du 3 mars 1995 fixant le contenu de la déclaration d'incorporation relative aux machines ou éléments de machines destinés à être incorporés dans une machine ou à être assemblés à d'autres machines solidaires dans leur fonctionnement.

→ Arrêté du 26 août 1997 relatif à l'application de la réglementation des appareils à pression à certains appareils incorporés dans des machines.

→ Arrêté du 18 décembre 2003 portant publication des références des normes réputées permettre de satisfaire aux règles techniques définies par l'article R. 233-84 du code du travail et les annexes qu'il prévoit.

→ Décret n° 96-725 du 14 août 1996 modifiant le code du travail, relatif aux règles techniques et aux procédures de conformité applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'article L. 233-5 du code du travail, modifiant le code du travail et portant transposition de diverses directives européennes.

→ Décret n° 96-725 du 14 août 1996 (cité ci-dessus).

Pas de texte de transposition publié à ce jour.

Textes européens

Textes français de transposition

MACHINES, APPAREILS, OUTILS, ENGINES, MATÉRIELS ET INSTALLATIONS (suite)

* Directive du Conseil 89/655/CEE du 30 novembre 1989 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de travail.

2^e directive particulière d'application de la directive-cadre 89/391/CEE du 12 juin 1989.

* Directive du Conseil 95/63/CE du 5 décembre 1995 modifiant la directive 89/655/CEE du 30 novembre 1989.

* Directive du Parlement européen et du Conseil 2001/45/CE du 27 juin 2001 concernant l'utilisation des équipements de travail pour les travaux en hauteur.

Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 (citée ci-dessus).

■ Décret n° 93-40 du 11 janvier 1993, modifié par décret n° 94-1217 du 29 décembre 1994, relatif aux prescriptions techniques applicables à l'utilisation des équipements de travail soumis à l'article L. 233-5-1 du code du travail, aux règles techniques applicables aux matériels d'occasion soumis à l'article L. 233-5 de ce même code et à la mise en conformité des équipements existants et modifiant le code du travail.

■ Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'article L. 233-5-1 du code du travail et modifiant ce code.

■ Arrêté du 5 mars 1993, modifié par arrêté du 4 juin 1993 relatif aux équipements de travail devant faire l'objet de vérifications générales périodiques prévues à l'article R. 233-11 du code du travail.

■ Instruction DRT n° 93-13 du 18 mars 1993 fixant les orientations pour l'application des décrets du 29 juillet 1992 et du 11 janvier 1993.

■ Arrêté du 16 décembre 1994 définissant les conditions d'application des articles R. 233-15 à R. 233-17 du code du travail aux installations de manutention continue.

■ Note technique du 15 avril 1994 relative aux prescriptions techniques applicables à la mise en conformité des presses pour le travail à froid des métaux.

Application des articles R. 233-15 à R. 233-30 du code du travail.

■ Note technique DRT du 15 mars 1995 apportant des précisions sur la mise en conformité et la maintenance des machines portatives ou guidées à la main.

■ Décret n° 98-1084 du 2 décembre 1998 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et aux prescriptions techniques auxquelles est subordonnée l'utilisation des équipements de travail et modifiant le code du travail.

Ce décret introduit dans le code du travail les mesures complémentaires applicables pour l'utilisation des équipements de travail servant au levage de charges et aux équipements de travail mobiles.

Voir ci-dessus l'étude APPAREILS DE LEVAGE.

■ Décret n° 2004-924 du 1^{er} septembre 2004 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur et modifiant le code du travail.

Voir ci-dessus l'étude CHUTES DE HAUTEUR.

MANUTENTION MANUELLE DE CHARGES

* Directive du Conseil 90/269/CEE du 29 mai 1990 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à la manutention manuelle de charges comportant des risques, notamment dorso-lombaires, pour les travailleurs.

4^e directive particulière d'application de la directive-cadre 89/391/CEE du 12 juin 1989.

■ Décret n° 92-958 du 3 septembre 1992 relatif aux prescriptions minimales de sécurité et de santé concernant la manutention manuelle de charge comportant des risques, notamment dorso-lombaires, pour les travailleurs.

■ Arrêté du 29 janvier 1993 portant application de l'article R. 231-68 relatif aux éléments de référence et aux autres facteurs de risque à prendre en compte pour l'évaluation des risques et l'organisation des postes de travail lors des manutentions manuelles de charges comportant des risques dorso-lombaires.

■ Arrêté du 15 juin 1993 pris en application de l'article R. 231-69 du code du travail déterminant les recommandations que les médecins du travail doivent observer en matière d'évaluation des risques et d'organisation des postes de travail comportant le recours à la manutention manuelle de charges.

MATERNITÉ

* Directive du Conseil 92/85/CEE du 19 octobre 1992 concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes.

10^e directive particulière d'application de la directive-cadre 89/391/CEE du 12 juin 1989.

■ Décret n° 96-364 du 30 avril 1996 relatif à la protection des travailleuses enceintes ou allaitant contre les risques résultant de leur exposition à des agents chimiques, biologiques et physiques.

MATERNITÉ (SUITE)

- ✦ Ordonnance n° 2001-173 du 22 février 2001 relative à la transposition de la directive 92/85/CE du 19 octobre 1992 (*C. trav., art. L. 122-25-1-2 créé*).
- ✦ Loi n° 2001-397 du 9 mai 2001 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (*C. trav., art. L. 122-25-1-1 modifié*).

RADIATIONS IONISANTES

✦ Directive du Conseil 90/641/CEE du 4 décembre 1990 concernant la protection opérationnelle des travailleurs extérieurs exposés à un risque de rayonnements ionisants au cours de leur intervention en zone contrôlée.
Base : Traité d'Euratom, art. 31 et 32.

✦ Directive du Conseil 96/29/Euratom du 13 mai 1996 fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire de la population et des travailleurs contre les dangers résultant des rayonnements ionisants.

Base : Traité d'Euratom, art. 31 et 32.

✦ Communication de la Commission du 30 avril 1998 concernant la mise en œuvre de la directive 96/29/Euratom du Conseil du 13 mai 1996 (*JOCE n° C 133, 30 avr. 1998*).

✦ Directive du Conseil 97/43/Euratom du 30 juin 1997 relative à la protection sanitaire des personnes contre les dangers des rayonnements ionisants lors d'expositions à des fins médicales.
Base : Traité d'Euratom, art. 31.

✦ Décret n° 97-137 du 13 février 1997, modifiant le décret n° 75-306 du 28 avril 1975. *Ce texte ajoute les articles 45.1 à 45.3.*

✦ Arrêté du 28 mai 1997 relatif aux modalités d'habilitation des services médicaux du travail chargés d'assurer la surveillance médicale des travailleurs des entreprises extérieures intervenant dans les installations nucléaires de base.

✦ Arrêté du 28 mai 1997 relatif au contenu de la formation spécifique des médecins du travail chargés de la surveillance médicale des travailleurs des entreprises extérieures intervenant dans les installations nucléaires de base.

✦ Arrêté du 27 août 1998 relatif à la mise en place, sous forme expérimentale, d'une carte à microprocesseur détenue par les salariés des entreprises extérieures intervenant dans les installations nucléaires de base en vue de la transmission des informations entre les médecins du travail concernés par la surveillance médicale de ces salariés.

✦ Ordonnance n° 2001-270 du 28 mars 2001 relative à la transposition de directives communautaires dans le domaine de la protection contre les rayonnements ionisants (*C. santé publ., art. L. 1333-1 à 17 et L. 1336-5 à 9*).

✦ Décret n° 2003-296 du 31 mars 2003 relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants (*C. trav., art. R. 231-73 à 116*).

✦ Arrêté du 1^{er} septembre 2003 définissant les méthodes de calcul des doses efficaces et des doses équivalentes résultant de l'exposition des personnes aux rayonnements ionisants.

✦ Arrêté du 2 décembre 2003 fixant des seuils d'exemption d'autorisation pour les activités nucléaires mentionnées à l'article R. 1133-26 du code de la santé publique.

✦ Décret n° 2003-462 du 21 mai 2003 relatif aux dispositions réglementaires des parties I, II et III du code de la santé publique (*C. santé publ., art. R. 1333-1 à 54 et R. 1333-75 à 92*).

✦ Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.

✦ Arrêté du 25 mai 2005 relatif aux activités professionnelles mettant en œuvre des matières premières contenant naturellement des radionucléides non utilisés en raison de leurs propriétés radioactives.

✦ Décret n° 2001-1154 du 5 décembre 2001 relatif à l'obligation de maintenance et au contrôle de qualité des dispositifs médicaux prévus à l'article L. 5212-1 du code de la santé publique (*C. santé publ., art. D. 665-5-1 à 12*).

✦ Arrêté du 3 mars 2003 fixant les listes de dispositifs médicaux soumis à l'obligation de maintenance et au contrôle de qualité mentionnés aux articles L. 5212-1 et D. 665-5-3 du code de la santé publique.

✦ Décret n° 2003-462 du 21 mai 2003 relatif aux dispositions réglementaires des parties I, II et III du code de la santé publique (*C. santé publ., art. R. 1333-55 à 74*).

✦ Arrêté du 17 juillet 2003 relatif aux modalités de mise hors service des appareils de radioscopie sans technique d'intensification d'image.

✦ Arrêté du 21 janvier 2004 relatif à l'information des personnes exposées aux rayonnements ionisants lors d'un acte de médecine nucléaire.

Textes européens

Textes français de transposition

RADIATIONS IONISANTES (GUM)

◊ Directive du Conseil 2003/122/Euratom du 22 décembre 2003, relative au contrôle des sources radioactives scellées de haute activité et des sources orphelines.

- ◊ Arrêté du 12 février 2004 relatif aux niveaux de référence diagnostiques en radiologie et en médecine nucléaire.
- ◊ Arrêté du 18 mai 2004 relatif aux programmes de formation portant sur la radioprotection des patients exposés aux rayonnements ionisants.
- ◊ Arrêté du 19 novembre 2004 relatif à la formation, aux missions et conditions d'intervention de la personne spécialisée en radiophysique médicale.

Pas de texte de transposition publié à ce jour.

RAYONNEMENTS OPTIQUES

◊ Directive du Parlement européen et du Conseil 2006/25/CE du 5 avril 2006 relative aux prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (rayonnements optiques artificiels).

Date limite de transposition : **27 avril 2010**.

19^e directive particulière au sens de l'article 16, § 1, de la directive 89/391/CEE du 12 juin 1989.

Pas de texte de transposition publié à ce jour.

RÈGLEMENT INTERIEUR ET SÉCURITÉ

◊ Directive du Conseil 2000/43/CE du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique.

◊ Directive du Conseil 2000/78/CE du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail.

Transposition partielle par :

- ◊ Loi n° 2001-1066 du 16 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations (transposition partielle).
- ◊ Loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale (transposition partielle).

Transposition partielle par :

- ◊ Loi n° 2001-1066 du 16 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations (transposition partielle).
- ◊ Loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale (transposition partielle).

RISQUES ÉLECTROMAGNÉTIQUES

Protection des travailleurs

◊ Directive du Parlement européen et du Conseil 2004/40/CE du 29 avril 2004 concernant les propositions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (champs électromagnétiques).

Date limite de transposition : **30 avril 2008**.

18^e directive particulière au sens de l'article 16, § 1, de la directive 89/391/CEE du 12 juin 1989.

Pas de texte de transposition publié à ce jour.

SIGNALISATION DE SÉCURITÉ

◊ Directive du Conseil 92/58/CEE du 24 juin 1992 concernant les prescriptions minimales pour la signalisation de sécurité et/ou de santé au travail.

9^e directive particulière d'application de la directive-cadre 89/391/CEE du 12 juin 1989.

- ◊ Arrêté du 4 novembre 1993 relatif à la signalisation de sécurité.
- ◊ Arrêté du 8 juillet 2003 modifiant l'arrêté du 4 novembre 1993 relatif à la signalisation des emplacements où une atmosphère explosive peut se présenter.

SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES

❖ Classification, emballage et étiquetage des substances et préparations dangereuses

Substances

◊ Directive du Conseil 67/548/CEE du 27 juin 1967 concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.

◊ Code du travail, article L. 231-7 modifié en dernier lieu par la loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991.

◊ Code du travail, articles R. 231-51 à R. 231-52-18 (D. n° 92-1261, 3 déc. 1992, mod. par D. n° 94-181, 1^{er} mars 1994).

Textes européens

Textes français de transposition

Diverses modifications et adaptations au progrès technique :

7^e modification : directive du Conseil 92/32/CEE du 30 avril 1992 ;

8^e modification : directive du Parlement européen et du Conseil 96/56/CE du 3 septembre 1996 ;

18^e adaptation au progrès technique : directive de la Commission 93/21/CEE du 27 avril 1993 ;

19^e adaptation au progrès technique : directive de la Commission 93/72/CEE du 1^{er} septembre 1993 ;

20^e adaptation au progrès technique : directive de la Commission 93/101/CE du 11 novembre 1993 ;

21^e adaptation au progrès technique : directive de la Commission 94/69/CE du 19 décembre 1994.

22^e adaptation au progrès technique : directive de la Commission 96/54/CE du 30 juillet 1996.

23^e adaptation au progrès technique : directive de la Commission 97/69/CE du 5 décembre 1997.

24^e adaptation au progrès technique : directive de la Commission 98/73/CE du 18 septembre 1998.

25^e adaptation au progrès technique : directive de la Commission 98/98/CE du 15 décembre 1998.

A noter que deux rectificatifs de cette directive ont été publiés au JOCE, dont la décision de la Commission du 19 mai 2000 (JOCE n° L 136, 8 juin 2000), concernant le contenu de l'annexe VI.

26^e adaptation au progrès technique : directive de la Commission 2000/32/CE du 19 mai 2000.

27^e adaptation au progrès technique : directive de la Commission 2000/33/CE du 25 avril 2000.

28^e adaptation au progrès technique : directive de la Commission 2001/59/CE du 6 août 2001

29^e adaptation au progrès technique : directive de la Commission 2004/73/CE du 29 avril 2004.

→ Directive de la Commission 93/105/CE du 25 novembre 1993 concernant l'annexe VII D (référence à l'article 12 de la 7^e modification, concernant les dossiers techniques relatifs aux polymères).

Préparations

→ Directive de la Commission 91/155/CEE du 5 mars 1991 définissant et fixant en application de l'article 10 de la directive 88/379/CEE du Conseil les modalités du système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses.

→ Directive de la Commission 93/112/CE du 10 décembre 1993 modifiant la directive 91/155/CEE du 5 mars 1991.

→ Directive de la Commission 2001/58/CE du 27 juillet 2001 modifiant la directive 91/155/CE du 5 mars 1991.

→ Directive du Conseil 1999/45/CE du 31 mai 1999 concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des préparations dangereuses.

→ Arrêté du 20 avril 1994 relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances (abroge l'arrêté du 10 octobre 1983).

→ Décret n° 94-181 du 1^{er} mars 1994 relatif aux principes de classement et à la déclaration des substances et préparations dangereuses.

→ Arrêté du 8 juin 1998 modifiant l'arrêté du 20 avril 1994.

→ Arrêté du 20 avril 1994 relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances.

→ Annexe I de l'arrêté du 20 avril 1994.

→ Annexe I de l'arrêté du 20 avril 1994.

→ Arrêté du 7 janvier 1997 modifiant l'arrêté du 20 avril 1994.

→ Arrêté du 8 juin 1998 modifiant l'arrêté du 20 avril 1994.

→ Arrêté du 28 août 1998 modifiant l'arrêté du 20 avril 1994.

→ Arrêté du 8 octobre 1999 modifiant l'arrêté du 20 avril 1994.

→ Arrêté du 27 juin 2000 modifiant l'arrêté du 20 avril 1994.

→ Arrêté du 30 juin 2001 modifiant l'arrêté du 20 avril 1994.

→ Arrêté du 30 juin 2001 modifiant l'arrêté du 20 avril 1994.

→ Décret n° 2004-725 du 22 juillet 2004 relatif aux substances et préparations chimiques, modifiant le code du travail et le code de la santé publique.

Allègement dans la déclaration des intermédiaires de synthèse.

→ Arrêté du 9 novembre 2004 modifiant l'arrêté du 20 avril 1994 relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.

→ Arrêté du 4 août 2005 modifiant l'arrêté du 20 avril 1994.

→ Arrêté du 20 avril 1994 relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances.

→ Décret n° 92-1261 du 3 décembre 1992 relatif à la prévention du risque chimique (C. trav., art. R. 231-51 et R. 231-53).

→ Arrêté du 5 janvier 1993 fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de données de sécurité.

→ Arrêté du 7 février 1997 modifiant l'arrêté du 5 janvier 1993.

→ Arrêté du 9 novembre 2004 modifiant l'arrêté du 5 janvier 1993 fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de données de sécurité.

→ Décret n° 2004-725 du 22 juillet 2004 relatif aux substances et préparations chimiques et modifiant le code du travail et le code de la santé publique.

→ Arrêté 9 novembre 2004 définissant les critères de classification et les conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses.

Textes européens

Textes français de transposition

SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES (suite)

* Directive de la Commission 2001/60/CE du 7 août 2001 portant 1^{re} adaptation au progrès technique de la directive 1999/45/CE du 31 mai 1999.

■ Arrêté du 9 novembre 2004 définissant les critères de classification et les conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses.

Annexes techniques.

❖ **Protection des travailleurs exposés à des agents chimiques, physiques et biologiques**

*Agents chimiques, physiques et biologiques
(inclut le plomb)*

* Directive-cadre du Conseil 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur les lieux de travail (14^e directive particulière au sens de l'article 16, § 1 de la directive-cadre 89/391/CEE du 12 juin 1989).

■ Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail (v. *C. trav.*, art. R. 231-54 et s., R. 232-5-5 et R. 232-5-7).

Agents spécifiques

* Directive du Conseil 88/364/CEE du 9 juin 1988 concernant la protection des travailleurs par l'interdiction de certains agents spécifiques et/ou de certaines activités (amines aromatiques).

■ Décret n° 89-593 du 28 août 1989 réglementant la production et l'utilisation de certaines substances dangereuses.

4^e directive particulière d'application de la directive-cadre 80/1107/CEE du 27 novembre 1980.

Cette directive a été abrogée par la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 « agents chimiques » (v. ci-dessus).

Chlorure de vinyle

* Directive du Conseil 78/610/CEE du 29 juin 1978 concernant la protection sanitaire des travailleurs exposés au chlorure de vinyle monomère.

■ Décret n° 2001-97 du 1^{er} février 2001 (v. ci-dessus) (v. *C. trav.*, art. R. 231-58).

Cette directive a été abrogée par la directive 1999/38/CE du 29 avril 1999 portant deuxième modification de la directive « cancérogènes » (Dir. 90/394/CEE, 28 juin 1990) (v. ci-dessous).

Agents cancérogènes et mutagènes

* Directive du Conseil 90/394/CEE du 28 juin 1990 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes au travail. Désormais abrogée (v. ci-dessous codification).

■ Décret n° 2001-97 du 1^{er} février 2001 relatif à la prévention des risques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (*C. trav.*, art. R. 231-56 et R. 231-58).

6^e directive particulière d'application de la directive-cadre 89/391/CEE du 12 juin 1989.

* Directive du Conseil 97/42/CE du 27 juin 1997 portant 1^{re} modification de la directive 90/394/CEE.

■ Décret n° 2001-97 du 1^{er} février 2001 relatif à la prévention des risques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (*C. trav.*, art. R. 231-56 et R. 231-58).

Cette directive fixe une valeur limite contraignante pour le benzène. Désormais abrogée (v. ci-dessous codification).

* Directive du Conseil 1999/38/CE du 29 avril 1999 portant 2^e modification de la directive 90/394/CEE et l'étendant aux agents mutagènes.

■ Décret n° 2001-97 du 1^{er} février 2001 relatif à la prévention des risques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (*C. trav.*, art. R. 231-56 et R. 231-58).

Cette directive, désormais abrogée, introduit notamment les poussières de bois et abroge la directive 78/610/CEE du 29 juin 1978 concernant le chlorure de vinyle monomère (v. ci-dessus).

■ Arrêté du 5 janvier 1993 fixant la liste des substances, préparations et procédés cancérogènes au sens de l'article R. 231-56, alinéa 2 du code du travail, modifié par l'arrêté du 18 septembre 2000 (ajout des procédés exposant à l'inhalation des poussières de bois).

L'ensemble de ces trois directives a été codifié par la directive 2004/37/CE du 29 avril 2004 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes et mutagènes au travail.

■ Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail (v. *C. trav.*, art. R. 231-58 qui transpose la valeur limite pour les poussières de bois).

SURVEILLANCE DES ATMOSPHÈRES DE TRAVAIL

* Directive de la Commission 91/322/CEE du 29 mai 1991 concernant la fixation de valeurs limites de caractère indicatif pour la mise en œuvre de la directive 80/1107/CEE.

■ Circulaire du 7 juillet 1992 modifiant et complétant la circulaire du 19 juillet 1982 relative aux valeurs admises pour les concentrations de certaines substances dangereuses dans l'atmosphère des lieux de travail.

* Directive de la Commission 2000/39/CE du 8 juin 2000 concernant l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE.

■ Décret n° 2006-133 du 9 février 2006 fixant les valeurs limites d'exposition professionnelle contraignantes à certains agents chimiques dans l'atmosphère des lieux de travail (10 substances).

Textes européens

Textes français de transposition

SURVEILLANCE DES ATMOSPHERES DE TRAVAIL (A19)

➤ Arrêté du 30 juin 2004 établissant une liste de valeurs limites d'exposition professionnelle pour 64 substances chimiques dangereuses, modifié par arrêté du 9 février 2006 (*suppression des 10 VLEP prévues par le décret ci-dessus mentionné*).

TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

➤ Directive du Conseil 94/55/CEE du 21 novembre 1994 concernant le transport des marchandises dangereuses par route.

➤ Arrêté ADR du 1^{er} juin 2001 modifié.

➤ Directive du Conseil 95/50/CE du 6 octobre 1995 concernant les procédures uniformes en matière de contrôle des transports de marchandises dangereuses par route.

➤ Circulaire du 20 octobre 1997 portant transposition de la directive 95/50/CE du Conseil du 6 octobre 1995 concernant des procédures uniformes en matière de contrôle des transports de marchandises dangereuses par route.

➤ Directive de la Commission 96/35/CE du 3 juin 1996 concernant la désignation et la qualification professionnelle de conseillers à la sécurité pour le transport par route, par rail ou par voie navigable des marchandises dangereuses.

➤ Arrêté ADR du 1^{er} juin 2001 modifié, article 11 bis.

➤ Directive du Conseil 96/49/CE du 23 juillet 1996 concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.

➤ Arrêté RID du 5 juin 2001 modifié.

➤ Directive du Parlement européen et du Conseil 2000/18/CE du 17 avril 2000 relative aux exigences minimales applicables à l'examen des conseillers à la sécurité pour le transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses.

➤ Arrêté ADR du 1^{er} juin 2001 modifié, article 11 bis.

TRAVAIL SUR ÉCRAN

➤ Directive du Conseil 90/270/CEE du 29 mai 1990 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives au travail sur des équipements à écran de visualisation.

➤ Décret n° 91-451 du 14 mai 1991 relatif à la prévention des risques liés au travail sur des équipements comportant des écrans de visualisation.

5^e directive particulière d'application de la directive-cadre 89/391/CEE du 12 juin 1989.

➤ Circulaire DRT n° 91-18 du 4 novembre 1991 relative à la prévention des risques liés au travail sur des équipements comportant des écrans de visualisation.

TRAVAIL TEMPORAIRE

➤ Directive du Conseil 91/383/CEE du 25 juin 1991 concernant les mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail des travailleurs ayant une relation de travail à durée déterminée ou une relation de travail intérimaire.

Les textes nationaux en vigueur actuellement assurent déjà la conformité de la réglementation française à cette directive :

➤ Loi n° 90-613 du 12 juillet 1990 favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires.

➤ Décret n° 91-730 du 23 juillet 1991 relatif à la médecine du travail des salariés temporaires.

➤ Arrêté du 8 octobre 1990 fixant la liste des travaux pour lesquels il ne peut être fait appel aux salariés sous contrat de travail à durée déterminée ou aux salariés des entreprises de travail temporaire.

➤ Circulaire n° 90-24 du 26 novembre 1990 relative aux travaux pour lesquels il ne peut être fait appel aux salariés sous contrat à durée déterminée ou sous contrat de travail temporaire.

TRAVAILLEURS À DOMICILE

➤ Accord-cadre européen du 16 juillet 2002 sur le télétravail.

➤ Accord national interprofessionnel du 19 juillet 2005 sur le télétravail.

➤ Arrêté du 30 mai 2006 portant extension de l'accord national interprofessionnel relatif au télétravail.

VIBRATIONS

➤ Directive du Parlement européen et du Conseil 2002/44/CE du 25 juin 2002 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (vibrations).

➤ Décret n° 2005-746 du 4 juillet 2005 relatif aux prescriptions de sécurité et de santé applicables en cas d'exposition des travailleurs aux risques dus aux vibrations mécaniques et modifiant le code du travail.

Textes européens

Textes français de transposition

16^e directive particulière d'application de la directive-cadre 89/391/CEE du 12 juin 1989.

■ Décret n° 2005-748 du 4 juillet 2005 relatif aux prescriptions de sécurité et de santé applicables en cas d'exposition aux risques dus aux vibrations mécaniques des personnels employés à bord des navires.

■ Arrêté du 6 juillet 2005 pris pour l'application des articles R. 231-118, R. 231-120 et R. 231-121 du code du travail.

■ Arrêté du 6 septembre 2005 relatif aux prescriptions de sécurité et de santé applicables en cas d'exposition aux risques dus aux vibrations mécaniques des personnels employés à bord des navires.

2006

- **Dir. 2006/42 du 17 mai :** machines
 - Appareils de levage
 - Équipements de travail...
 - Machines, appareils...
- **Dir. 2006/25 du 6 avr. :** prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (rayonnements optiques artificiels)
 - Rayonnements optiques
- **Règl. 581/2006 du 15 mars :** harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale, domaine des transports par route
 - Cadences et rythmes de travail
- **Dir. 2006/22 du 15 mars :** conditions minimales à respecter pour mise en œuvre des règl. concernant la législation sociale, activités des transports routiers
 - Cadences et rythmes de travail

2005

- **Dir. 2005/88 du 14 déc. :** mod. dir. 2001/14 du 8 mai 2000 concernant les émissions sonores dans l'environnement des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments
 - Bruit au travail

2004

- **Dir. 2004/108 du 15 déc. :** compatibilité électromagnétique, abrogeant dir. 89/336
 - Installations électriques
- **Dir. 2004/73 du 29 avr. :** 29^e adaptation au progrès technique de la dir. 67/548 du 27 juin 1967
 - Substances et préparations dangereuses
- **Dir. 2004/40 du 29 avr. :** propositions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (champs électromagnétiques)
 - Risques électromagnétiques
- **Dir. 204/37 du 29 avr. :** protection des travailleurs contre les risques liés à des agents cancérogènes ou mutagènes au travail
 - Substances et préparations dangereuses
- **Déc. du 24 avr. :** document sur le transfert intercommunautaire d'explosifs
 - Explosifs
- **Dir. 2004/57 du 23 avr. :** identification des articles pyrotechniques et de certaines munitions aux fins de la dir. 93/15 relative à l'harmonisation des dispositions concernant la mise sur le marché et le contrôle des explosifs à usage civil
 - Explosifs

2003

- **Dir. 2003/122/Euratom du 22 déc. :** contrôle des sources radioactives scellées de haute activité et des sources orphelines
 - Radiations ionisantes
- **Dir. 2003/88 du 4 nov. :** aspects de l'aménagement du temps de travail
 - Cadences et rythmes de travail
 - Transports en commun de personnes (par route)
- **Déc. 2003/525 du 18 juill. :** modifiant la date à partir de laquelle les fûts à pression, ca-

dres de bouteilles et citernes destinés au transport de marchandises dangereuses par route doivent être conformes à la dir. 94/55

- Appareils à pression
- **Dir. 2003/18 du 27 mars :** modifiant la dir. 83/477 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à l'amiante pendant le travail
 - Amiante
- **Dir. 2003/244/CE du 21 mars :** publication de la référence de la norme EN 1495:1997 « matériels de mise à niveau - plates-formes de travail se déplaçant le long de mât(s) » conformément à la dir. 98/37
 - Appareils de levage
- **Dir. 2003/10 du 6 févr. :** prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (bruit)
 - Bruit au travail

2002

- **Dir. 2002/76 du 23 sept. :** mod. dir. 76/207 du 14 juin 1976
 - Jeunes travailleurs et personnel féminin
- **Accord-cadre européen du 16 juill. :** sur le télétravail
 - Travailleurs à domicile
- **Dir. 2002/44 du 25 juin :** prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (vibrations)
 - Vibrations
- **Dir. 2002/50 du 6 juin :** portant adaptation au progrès technique de la dir. 1999/36 relative aux équipements sous pression transportables
 - Appareils à pression de gaz ou vapeur
- **Dir. 2002/15 du 11 mars :** aménagement du temps de travail des personnes exécutant des activités mobiles de transport routier
 - Cadences et rythmes de travail
- **Dir. 2002/14 du 11 mars :** établissant un cadre général relatif à l'information et à la consultation des travailleurs dans la Communauté européenne
 - Comité d'entreprise

2001

- **Dir. 2001/86 du 8 oct. :** complétant le statut de la société européenne pour ce qui concerne l'implication des travailleurs
 - Comité de groupe, comité d'entreprise européen
- **Règl. 2157/2001 du 8 oct. :** concernant l'implication des travailleurs
 - Comité de groupe
- **Dir. 2001/60 du 7 août :** 1^{re} adaptation au progrès technique de la dir. 1999/45 du 5 mai 1999
 - Substances et préparations dangereuses
- **Dir. 2001/59 du 6 août :** 28^e adaptation au progrès technique de la dir. 67/548 du 27 juin 1967
 - Substances et préparations dangereuses
- **Dir. 2001/58 du 27 juill. :** modifiant la dir. 91/155 du 5 mars 1991 (modalités du système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses)
 - Substances et préparations dangereuses

- **Dir. 2001/45 du 27 juin :** utilisation des équipements de travail pour les travaux en hauteur
 - Chutes de hauteur
 - Echafaudages
 - Machines, appareils...
- **Dir. 2001/2 du 4 janvier :** portant adaptation au progrès technique de la dir. 1999/36 relative aux équipements sous pression transportables
 - Appareils à pression de gaz ou vapeur

2000

- **Dir. 2000/78 du 27 nov. :** portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail
 - Règlement intérieur et sécurité
- **Dir. 2000/54 du 18 sept. :** protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents biologiques au travail
 - Agents biologiques
- **Dir. 2000/43 du 29 juin :** mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique
 - Règlement intérieur et sécurité
- **Règl. 2037/2000 du 20 juin :** contrôle des halons exportés à des fins d'utilisation critiques, les exportations de produits et d'équipements contenant des chlorofluorocarbures et la réglementation du homochorométhane
 - Incendie
- **Dir. 2000/34 du 22 juin :** aspects de l'aménagement du temps de travail afin de couvrir les secteurs et activités exclus de ladite directive
 - Cadences et rythmes de travail
- **Dir. 2000/39 du 8 juin :** établissement première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la dir. 98/24 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail
 - Surveillance des atmosphères de travail
- **Déc. du 19 mai :** rectifiant la dir. 98/98 portant 25^e adaptation au progrès technique de la dir. 67/548 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses
 - Substances et préparations dangereuses
- **Dir. 2000/32 du 19 mai :** 26^e adaptation au progrès technique de la dir. 67/548 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses
 - Substances et préparations dangereuses
- **Déc. du 10 mai :** publication de la référence des normes EN 1459:1999 « sécurité des chariots de manutention - chariots automoteurs à portée variable » et EN 1726-1: 1999 « sécurité des chariots de manutention - chariots automoteurs de capacité n'excédant pas 10 000 kg et tracteurs dont l'effort au crochet est inférieur ou égal à 20 000 N - partie 1 : prescriptions générales »
 - Appareils de levage
- **Dir. 2000/14 du 8 mai :** rapprochement des législations des États membres relatives aux émissions sonores dans l'environnement des

matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments

Bruit au travail

☉ **Déc. du 3 mai :** mettant en œuvre la dir. 89/106 en ce qui concerne la classification des caractéristiques de résistance au feu des produits de construction, des ouvrages de construction ou de parties de ceux-ci

Aménagement des locaux et lieux de travail

☉ **Dir. 2000/33 du 25 avr. :** 27^e adaptation au progrès technique de la dir. 67/548 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses

Substances et préparations dangereuses

☉ **Dir. 2000/18 du 17 avr. :** exigences minimales applicables à l'examen des conseillers à la sécurité pour transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses

Transport des marchandises dangereuses

☉ **Déc. 2000/63/CE du 18 janv.** portant mise en œuvre de l'art. 2 de la dir. 77/311 du 29 mars 1977

Bruit au travail

1999

☉ **Dir. 1999/92 du 16 déc. :** prescriptions minimales visant à améliorer la protection en matière de sécurité et de santé des travailleurs susceptibles d'être exposés au risque d'atmosphères explosives (15^e dir. particulière au sens de l'art. 16, § 1, de la dir. 89/391)

Aménagement des locaux et lieux de travail

Installations électriques

☉ **Dir. 1999/77 du 26 juill. :** 6^e adaptation au progrès technique (amiante) de l'ann. I de la dir. 76/769 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses

Amiante

☉ **Dir. 1999/63 du 21 juin :** accord relatif à l'organisation du temps de travail des gens de mer conclu par l'Association des armateurs de la Communauté européenne (ECSA) et la Fédération des syndicats des transports dans l'Union européenne (FST)

Cadences et rythmes de travail

☉ **Dir. 1999/45 du 31 mai :** rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses

Substances et préparation dangereuses

☉ **Dir. 1999/36 du 29 avr. :** équipements sous pression transportables

Appareils à pression de gaz et vapeur

1998

☉ **Dir. 98/73 du 18 sept. et 98/98 du 15 déc. :** portant respectivement 24^e et 25^e adaptation au progrès technique de la dir. 67/548 : rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses

Substances et préparations dangereuses

☉ **Comm. du 30 avr. :** mise en œuvre de la dir. 96/29/Euratom du 13 mai 1996

Radiations ionisantes

☉ **Dir. 98/23 du 7 avr. :** étendant au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord la directive 97/81 : accord-cadre sur le travail à temps partiel conclu par l'UNICE, le CEEP et la CES

Cadences et rythmes de travail

☉ **Dir.-cadre 98/24 du 7 avr. :** protection des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Substances et préparations dangereuses

1997

☉ **Dir. 97/81 du 15 déc. :** accord-cadre sur le travail à temps partiel conclu par l'UNICE, le CEEP et la CES

Cadences et rythmes de travail

☉ **Dir. 97/74 du 15 déc. :** étendant au Royaume-Uni la dir. 94/45 : institution d'un CE européen

Comité de groupe, comité d'entreprise européen

☉ **Dir. 97/69 du 5 déc. :** 23^e adaptation au progrès technique de la dir. 67/548 sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses

Substances et préparations dangereuses

☉ **Dir. 97/53 du 11 sept. :** adaptation au progrès technique de la dir. 79/196 concernant le matériel électrique utilisable en atmosphère explosible mettant en œuvre certains modes de protection

Installations électriques

☉ **Dir. 97/43/Euratom du 30 juin :** protection sanitaire des personnes contre les dangers des rayonnements ionisants lors d'exposition à des fins médicales

Radiations ionisantes

☉ **Dir. 97/23 du 29 mai :** équipements sous pression

Appareils à pression de gaz et vapeur

1996

☉ **Dir. 96/96/CE du 20 déc. :** rapprochement des législations des États membres en matière de contrôle technique des véhicules à moteur modifiée par dir. 1999/56/CE du 26 mai 1999

Bruit au travail

☉ **Dir. 96/82/CE du 9 déc. :** risques d'accidents technologiques majeurs (Seveso 2)

Entreprises extérieures intervenantes

☉ **Déc. 96/627 du 17 oct. :** mise en œuvre de l'art. 2 de la dir. 77/311 du 29 mars 1977

Bruit au travail

☉ **Dir. 96/65 du 11 oct. :** 4^e adaptation au progrès technique de la dir. 88/379 du 7 juin 1988 et modifiant la dir. 91/442

Substances et préparations dangereuses

☉ **Dir. 96/58 du 3 sept. :** modifiant dir. 89/686 du 21 déc. 1989

Équipements de protection individuelle

☉ **Dir. 96/56 du 3 sept. :** modifiant dir. 67/548 sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses

Substances et préparations dangereuses

☉ **Dir. 96/54 du 30 juill. :** 22^e adapt. au progrès technique de la dir. 67/548 du 27 juin 1967

Substances et préparations dangereuses

☉ **Dir. 96/49 du 23 juill. :** transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

Transport des marchandises dangereuses

☉ **Dir. 96/35 du 3 juin :** désignation et qualification professionnelle de conseillers à la sécurité pour le transport par route, par rail ou par voie navigable des marchandises dangereuses

Transport des marchandises dangereuses

☉ **Dir. 96/34 du 3 juin :** accord-cadre congé parental conclu par UNICE, le CEEP et la CES

Cadences et rythmes de travail

☉ **Dir. 96/29/Euratom du 13 mai :** normes de base relatives à la protection sanitaire de la population et des travailleurs contre les dangers résultant des rayonnements ionisants

Radiations ionisantes

1995

☉ **Dir. 95/63 du 5 déc. :** modifiant la dir. 89/655 du 30 nov. 1989 sur les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de travail

Appareils de levage

Machines, appareils...

☉ **Dir. 95/50 du 6 oct. :** procédures uniformes concernant le contrôle des transports de marchandises dangereuses par route

Transport des marchandises dangereuses

☉ **Dir. 95/16 du 29 juin :** rapprochement des législations des États membres relatives aux ascenseurs

Appareils de levage

1994

☉ **Dir. 94/69 du 19 déc. :** portant 21^e adapt. au progrès technique de la dir. 67/548 du 27 juin 1967

Substances et préparations dangereuses

☉ **Dir. 94/55 du 21 nov. :** transport des marchandises dangereuses par route

Transport des marchandises dangereuses

☉ **Dir. 94/45 du 22 sept. :** CE européen ou procédure d'information et de consultation des travailleurs dans les entreprises ou groupes d'entreprises de dimension communautaire

Comité de groupe, comité d'entreprise européen

☉ **Déc. 94/611 du 9 sept. :** application art. 20 de la dir. 89/106

Aménagement des locaux et lieux de travail

☉ **Dir. 94/33 du 22 juin :** protection des jeunes au travail

Jeunes travailleurs et personnel féminin

☉ **Dir. 94/9 du 23 mars :** appareils et systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles

Installations électriques

1993

☉ **Dir. 93/112 du 10 déc. :** modifiant dir. 91/155 du 5 mars 1991

Substances et préparations dangereuses

☉ **Dir. 93/105 du 25 nov. :** ann. VII D (v. art. 12 de la 7^e modification, sur les dossiers technique relatifs aux polymères)

Substances et préparations dangereuses

☉ **Dir. 93/101 du 11 nov. :** portant 20^e adapt. au progrès technique de la dir. 67/548 du 27 juin 1967

Substances et préparations dangereuses

☉ **Dir. 93/72 du 1^{er} sept. :** portant 19^e adapt. au progrès technique de la dir. 67/548 du 27 juin 1967

Substances et préparations dangereuses

☉ **Dir. 93/68 du 22 juill. :** modifiant la dir. 87/404 du 25 juin 1987, 89/392 du 14 juin 1989, 89/106 du 21 déc. 1989 et 89/686 du

21 déc. 1989, modifiée par la dir. 89/392 du 14 juin 1989

- Aménagement des locaux et lieux de travail

- Appareils de levage

- Appareils à pression de gaz et vapeur

- Équipements de protection individuelle

- Équipements de travail, moyens de protection

- Incendie

- Installations électriques

- Machines, appareils...

☉ Dir. 93/21 du 27 avr. : 18^e adaptation au progrès technique de la dir. 67/548 du 27 juin 1967

- Substances et préparations dangereuses

☉ Dir. 93/15 du 5 avr. : mise sur le marché et contrôle des explosifs à usage civil

- Explosifs

- 1992

☉ Dir. 92/85 du 19 oct. : amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

- Maternité

☉ Dir. 92/58 du 24 juin : prescriptions minimales pour la signalisation de sécurité et/ou de santé au travail

- Signalisation de sécurité

☉ Dir. 92/57 du 24 juin : prescriptions minimales de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles

- Chantiers de bâtiment ou de génie civil

☉ Dir. 92/32 du 30 avr. : 7^e adaptation au progrès technique de la dir. 67/548 du 27 juin 1967

- Substances et préparations dangereuses

- 1991

☉ Dir. 91/442 du 23 juill. : préparations dangereuses dont les emballages doivent être munis de fermetures de sécurité pour enfants

- Substances et préparations dangereuses

☉ Dir. 91/383 du 25 juin : amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs ayant une relation de travail à durée déterminée ou une relation de travail intérimaire

- Travail temporaire

☉ Dir. 91/382 du 25 juin : modifiant dir. 83/477

- Amiante

☉ Dir. 91/322 du 29 mai : fixation de valeurs limites de caractère indicatif par la mise en œuvre de la dir. 80/1107

- Surveillance des atmosphères de travail

☉ Dir. 91/155 du 5 mars : modalités du système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses (art. 10 de la dir. 88/379)

- Substances et préparations dangereuses

- 1990

☉ Dir. 90/269 du 29 mai : prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à la manutention manuelle de charges comportant des risques, notamment dorso-lombaires, pour les travailleurs

- Manutention manuelle de charges

☉ Dir. 90/270 du 29 mai : prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives au tra-

vail sur des équipements à écran de visualisation

- Travail sur écran

- 1989

☉ Dir. 89/686 du 21 déc. : équipements de protection individuelle

- Équipements de protection individuelle

☉ Dir. 90/35 du 19 déc. : préparations dont les emballages doivent être munis de fermetures de sécurité pour enfants et/ou d'une indication de danger détectable au toucher

- Substances et préparations dangereuses

☉ Dir. 89/629 du 4 déc. : limitation émissions sonores des avions à réaction subsoniques civils

- Bruit au travail

☉ Dir. 89/656 du 30 nov. : prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de protection individuelle

- Équipements de protection individuelle

☉ Dir. 89/655 du 30 nov. : prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de travail

- Appareils de levage

- Machines, appareils...

☉ Dir. 89/654 du 30 nov. : prescriptions minimales sécurité et santé pour lieux de travail

- Aménagement des locaux et lieux de travail

☉ Dir.-cadre 89/391 du 12 juin : mesures pour l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail

- Entreprises extérieures intervenantes

- Évaluation des risques professionnels

☉ Dir. 89/336 du 3 mai : modifiée par la dir. 92/31 du 28 avr. 1992 sur la compatibilité électromagnétique

- Installations électriques

- 1988

☉ Dir. 89/106 du 21 déc. : produits de construction

- Aménagement des locaux et lieux de travail

- Incendie

☉ Dir. 88/364 du 9 juin : protection travailleurs par l'interdiction de certains agents spécifiques et/ou de certaines activités (amines aromatiques)

- Substances et préparations dangereuses

- 1987

☉ Dir. 87/404 du 25 juin : modifiée par la dir. 90/488 du 17 sept. 1990 sur les récipients à pression simples

- Appareils à pression de gaz et vapeur

- 1986

☉ Dir. 86/594 du 1^{er} déc. : bruit aérien émis par les appareils domestiques

- Bruit au travail

- 1984

☉ Dir. 84/525, 84/526 et 84/527 du 17 sept. : rapprochement des législations des États membres relatives aux bouteilles à gaz en acier ou en aluminium non allié ou en alliage d'aluminium sans soudure, et en acier non allié soudées

- Appareils à pression de gaz et vapeur

- 1983

☉ Dir. 83/477 du 19 sept. : protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à l'amiante pendant le travail

- Amiante

- 1979

☉ Dir. 80/51 du 20 déc. : modifiée par la dir. 83/206 du 21 avr. 1983 sur la limitation des émissions sonores des aéronefs subsoniques

- Bruit au travail

☉ Dir. 79/196 du 6 févr. : adaptée au progrès technique par dir. 84/47 du 16 janv. 1984, 88/571 du 10 nov. 1988 et 94/26 du 15 juin 1994, modifiée par dir. 90/487 du 17 sept. 1990

- Installations électriques

- 1978

☉ Dir. 78/631 du 26 juin : modifiée par la dir. 81/187 du 26 mars 1981 sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des préparations dangereuses pesticides, adaptée au progrès technique par dir. 84/291 du 18 avr. 1984

- Substances et préparations dangereuses

- 1977

☉ Dir. 77/311 du 29 mars : niveau sonore aux oreilles des conducteurs de tracteurs agricoles ou forestiers à roues

- Bruit au travail

- 1976

☉ Dir. 76/767 du 27 juill. : rapprochement des législations des États membres relatives aux appareils à pression et aux méthodes de contrôle de ces appareils

- Appareils à pression de gaz et vapeur

☉ Dir. 76/207 du 9 févr. : principe de l'égalité entre hommes et femmes pour l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles et les conditions de travail

- Jeunes travailleurs et personnel féminin

- 1975

☉ Dir. 76/117 du 18 déc. : matériel électrique utilisable en atmosphère explosible

- Installations électriques

- 1970

☉ Dir. 70/157 du 6 févr. : niveau sonore admissible et dispositif d'échappement des véhicules à moteur

- Bruit au travail

- 1967

☉ Dir. 67/548 du 27 juin : classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses

- Substances et préparations dangereuses